

la tribune

73e ANNÉE - No 23 - 42 PAGES - 4 CAHIERS - SHERBROOKE, VENDREDI 19 MARS 1982

(SAMEDI 60¢) 35¢
Livraison à domicile
\$2.15 par semaine

Attaqué et battu chez lui pour quelques bijoux et 500 \$

Comme au cinéma...mais j'étais acteur

(M. Paul Vézina)

- A 3



Fusillade en Cour suprême



La fusillade à la Cour suprême d'Ontario a fait 2 morts dont un avocat. Une troisième personne a été gravement blessée. L'attentat est survenu à la fin d'un procès entre deux sectes religieuses sikh. Un homme s'est soudainement levé et a fait feu. La police recherche 2 cat. (Laserphoto PC)

Un procès entre 2 sectes se termine dans le sang

2 morts 1 blessé

TORONTO (PC) - Jeudi, à Osgoode Hall (Toronto), siège de la Cour suprême de l'Ontario, un homme s'est levé au fond de la salle d'audience et a tiré une volée de coups de feu, tuant deux hommes, dont un avocat, et blessant un troisième.

Me Oscar Fonseca, avocat torontois, âgé de 54 ans et père de trois enfants, est mort sur le coup. Bhopinder Pannu, 31 ans, est décédé peu après son arrivée à l'hôpital. Quant au blessé, il s'agit d'un nommé Amarjit Tatta, 34 ans. Hospitalisé avec des blessures dans la partie supérieure du dos et à la hanche droite, son état est grave, mais stable.

Selon la police, aussitôt son coup perpétré, le meurtrier a jeté son arme et pris la fuite. Les forces de l'ordre recherchent actuellement deux Indiens - dont l'un est connu de la police et de la presse - et un Blanc.

Le drame a éclaté aussitôt après le prononcé du verdict dans un conflit juridique opposant deux factions rivales d'un temple sikh situé dans l'est de Toronto. Le juge J. H. Osler venait de rejeter une demande de prorogation d'une injonction sur les élections au comité directeur de la Shromani Sikh Society Temple.

Le temple avait été la scène de violences entre factions rivales lors des élections en 1977 et plusieurs personnes avaient alors été blessées à coups de couteaux.

Pas vu grand chose

Le juge Osler déclare n'avoir pas vu grand chose de la fusillade.

"Aussitôt que j'ai entendu des coups de feu je me suis caché derrière mon pupitre. Tout ce que j'ai entendu après les coups de feu, c'était les cris des personnes présentes qui répétaient 'Oh, mon Dieu; Oh mon Dieu!'"

Me Fonseca avait remplacé ce jour-là Me John David Philp, son associé depuis dix ans.

Un autre avocat, Me Martin Kerbel, a déclaré qu'au moment de la fusillade, il prononçait sa plaidoirie dans une salle située au dessous de celle où a eu lieu le drame. Il affirme avoir entendu quatre à cinq coups de feu.

Au cours d'une conférence de presse, M. Roy McMurtry, procureur-général de l'Ontario, a évoqué le cas de Me Frederick Gans, tué lui aussi à Osgoode Hall, il y a trois ans, au cours d'un procès en divorce.

"Je suis gravement préoccupé, dit-il, de voir qu'un autre meurtre a eu lieu en plein palais de justice.

"Après le meurtre de Me Gans, nous avions révisé les mesures de sé-

curité dans les tribunaux. Cette tragédie va raviver ce problème. Nous avons alors envisagé le recours à un équipement électronique de surveillance... Mais nous avions estimé que cela limiterait l'accès aux salles d'audience..."

Osgoode Hall a été construit en 1832. Il porte le nom de William Osgoode, qui fut juge en chef du Haut Canada (1792-94) puis du Bas-Canada (1794-1801).

bonne journée!

TEMPERATURE - VARIABLE: 4°C. DEMAIN: NEIGE

C-2

CANADA - ENTENTE DES PARTIS SUR L'URGENCE D'UNE RÉFORME DE LA PROCÉDURE

B-5

QUÉBEC - LE PATRONAT DEMANDE UN MORATOIRE SUR TOUT PROJET NON-URGENT

B-5

- ARTS et DIV..... A-11
- CARR. et PROF..... B-5
- DÉCÈS..... C-6
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- PATRONS..... C-2
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-4
- VIVRE EN '82..... A-10

à la cantonade

Grâce au PQ, les Québécois seraient porteurs d'eau dans les casinos.

Les propriétaires ne louent pas la Régie des logements.

Avec des diplomates comme Bernard Landry, le Québec indépendant sera souvent en guerre.

AUJOURD'HUI

On retrouve la section sportive à la suite des petites annonces dans le cahier "C".

Le principe de commissions scolaires non confessionnelles

Les évêques acceptent

MONTREAL (PC) - L'Assemblée des évêques du Québec accepte le principe de commissions scolaires non confessionnelles à la condition qu'on fournisse des "garanties absolument indispensables" et propose que les parents soient appelés à se prononcer "démocratiquement" sur le statut confessionnel de chaque école.

C'est en substance le contenu d'un document de 13 pages qui a été remis, hier, au ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, et qui a été rendu public quelques heures plus tard, à Montréal, lors d'une conférence de presse présidée par l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon. En plus de la confessionnalité des commissions scolaires, le document aborde la question du statut des écoles et l'option entre l'enseignement moral et religieux.

"Si les traits confessionnels qui affectent les commissions scolaires s'avèrent un obstacle insurmontable à la diversité du réseau scolaire, nous ne nous opposerons

... à la condition de fournir des garanties indispensables

pas à l'abandon (du statut confessionnel) pourvu que dans les commissions scolaires, quelle que soit leur nature, on assure le soutien nécessaire à la régie des écoles catholiques et aux services d'enseignement religieux et de pastorale dans les écoles non catholiques", affirme l'Assemblée, qui se prononçait pour la première fois sur la question depuis l'annonce de la réforme dans l'éducation.

De façon concrète, ils proposent de maintenir à tout le moins des conseillers en éducation chrétienne et des conseillers pédagogiques. Mais "des garanties à ce palier de l'administration scolaire nous paraissent absolument indispensables", termes forts choisis à dessein, a dit Mgr Vachon.

Les évêques proposent que les parents jouent un rôle primordial dans le statut réservé à chaque école. Invoquant la "démocratie scolaire" et les "droits collectifs", l'Assemblée "réclame que les pa-

rents de chacune des écoles puissent s'exprimer tous les cinq ans sur le statut confessionnel de leur école...juridiquement bien établi".

En fait, "nous estimons que le système scolaire du Québec doit laisser place à des écoles officiellement reconnues comme catholiques, chaque fois qu'une majorité de parents dans un milieu réclame de telles écoles".

Mgr Vachon a déclaré que les autorités gouvernementales ne devaient pas "craindre de consulter leurs aspirations en vue de les satisfaire le mieux possible".

"Ce n'est pas simplement une simple étiquette ou une pure fiction juridique dont on pourrait facilement se passer", précisent les évêques qui proposent d'inscrire ces garanties dans la Charte des

droits et libertés de la personne, "facilitant sans contredit le choix entre une école avec ou sans statut confessionnel".

Sur la question de l'enseignement religieux, l'Assemblée des évêques se range du côté du Comité catholique - "dont on doit maintenir les pouvoirs" - qui propose l'introduction de cette clause et s'insurge du même coup contre les "affirmations abusives de ceux qui y voient un régime discriminatoire".

Par contre, les évêques ouvrent la porte à un compromis et ils seraient d'accord pour que les écoles publiques québécoises offrent une alternative entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral, ce qui serait "mieux adapté au caractère de l'école publique".

• Laurin ravi

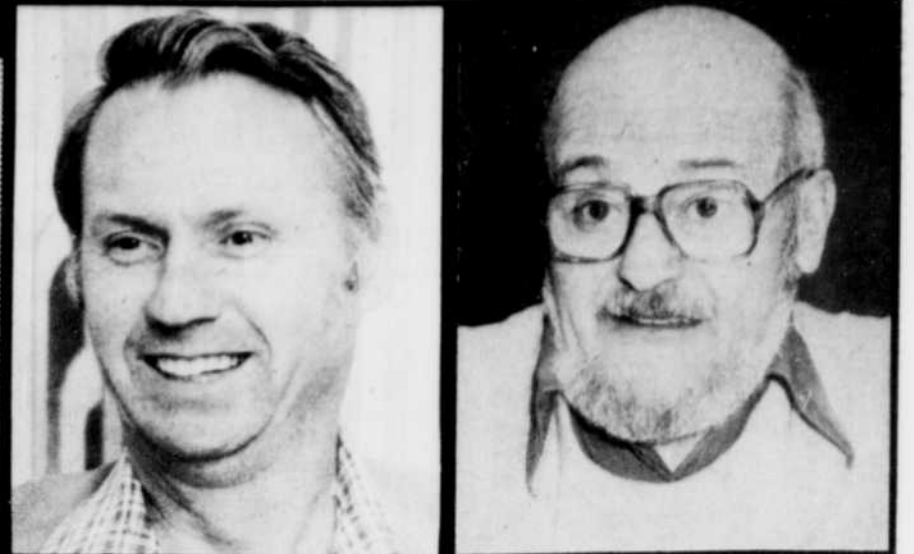
- A 9

DEMAIN dans La Tribune, c'est le nouveau "BINGO 500-TRIPLE" qui débute

LES DÉBOIRES DE LA RÉGIE DU LOGEMENT DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE

• LE REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES SATISFAIT

• Une catastrophe, estime l'Association des locataires



Claude Laffage

Alfred Ouellette

d'une ligne... à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

SOUPER-CAUSERIE

de la
Chambre de Commerce de Sherbrooke



M. André J. Boutin

Mercredi, 24 mars 1982, à 18:00 heures, à l'hôtel-motel Holiday Inn, salle Champlain, M. André J. Boutin, vice-président de Northern Télécom Ltée, sera l'invité d'honneur du souper-causerie de la Chambre de Commerce de Sherbrooke.

M. Boutin entretiendra l'auditoire des télécommunications et de la troisième révolution technologique.

Réservations: 569-3133

par Gilles Fisette

SHERBROOKE — Le bonheur des uns... c'est connu. Ainsi, les déboires de la Régie du logement devant la Cour supérieure du Québec n'est pas sans plaire au Regroupement des propriétaires d'habitations locatives de l'Estrie qui verrait ainsi disparaître une partie de leurs soucis tandis que l'Association des locataires de Sherbrooke parle de catastrophe.

C'est du moins ce qu'on peut retenir des propos de M. Claude Laffage, directeur général du regroupement, et de M. Alfred Ouellette, président de l'association, alors qu'ils étaient interrogés sur le jugement de la Cour supérieure du Québec déclarant ultra vires 27 pouvoirs accordés à la Régie en vertu de la loi 107 adoptée en 1979 et entrée en vigueur le 1er octobre 1980. Le jugement ne change rien à la situation actuelle puisque Québec va en appel.

Pour le regroupement dont les membres sont propriétaires de 7.700 des 11.000 logements compris dans les édifices de dix logements et plus, "c'est certain que nous ne sommes pas contre le jugement de la Cour supérieure.

Nous, nous ne trouvons pas normal qu'un organisme soit à la fois juge et partie. Comment la Régie qui a un préjugé favorable pour les locataires, peut-elle rendre des décisions justes si elle est impliquée? Et d'ailleurs, ce qui s'applique pour la Régie du logement concerne également plusieurs sociétés, commissions ou autres instances gouvernementales."

De plus, le regroupement reproche à la Régie du logement de ne pas avoir de régisseur permanent à Sherbrooke et de ne compter que sur un régisseur montréalais qui vient périodiquement ici. De sorte que les causes inscrites devant la Régie sont réglées au compte-goutte; procédure allourdie par l'appel des décisions.

Mais le regroupement ne désire pas la tête de la Régie. "Ce que nous voulons c'est une amélioration de la situation actuelle... Ce qu'on voudrait, c'est que l'on s'assoit à la même table, la Régie, les propriétaires et les locataires et que l'on cherche ensemble ce qui ne va pas et ce qu'on peut faire pour améliorer la situation", conclut M. Laffage.

Selon M. Ouellette, "il est aberrant que 450 propriétaires de logements locatifs déterminent le sort de 70.000 locataires. Il faut changer ça." Du même souffle, l'association des locataires parle de catastrophe lorsqu'on l'interroge sur le ticket modérateur que Québec envisage pour les usagers de la Régie des loyers.

"Encore une fois, ce sont les pauvres, les plus démunis qui sont les victimes. Même si le 20 \$ représente souvent un pécadille devant la hausse de loyer qui les menace, ces gens seront ainsi portés à ne pas se tourner vers la Régie. Personnellement, je trouve ça épouvantable!"

Enfin, l'association exprime le souhait que le ministère est à préparer une alternative afin d'être prêt à réagir instantanément advenant le fait que la Cour d'appel confirme le jugement de la Cour supérieure. "Il ne faut pas que les locataires demeurent longtemps sans protection. Déjà, leur situation est extrêmement difficile. Des gens font face à des intimidations, imaginez ce que ce serait sans Régie..."

Locataires

De son côté, l'Association des locataires de Sherbrooke ne reste pas insensible devant les déboires de la Régie à la Cour supérieure. "Nous sommes en train de réagir. Nous élaborons une campagne contre ça. On pense même à occuper le bureau du ministre à Québec afin de mettre toutes les chances sur le côté des locataires... C'est bien beau de parler du fédéral, de parler de 1867 mais il faut vivre au jour d'aujourd'hui... Présentement, nous mettons sur pied une position commune des associations membres du Regroupement."

3 ans au cachot pour le viol d'une adolescente

SHERBROOKE — Raymond Théberge, âgé de 25 ans, de Sherbrooke, a été condamné à une peine de trois ans de pénitencier pour le viol d'une adolescente de 15 ans, qui remontait au 18 janvier 1981.

Son épouse, qui a trois enfants, avait intercéde en sa faveur en disant qu'elle est prête à le recevoir et à l'aider.

"C'est rare qu'une femme attende son mari dans de telles circonstances", a noté le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix, qui avait été saisi de cette filière.

L'épouse a témoigné qu'elle était retournée habiter avec lui un mois après le viol et n'a pas à se plaindre parce qu'il avait diminué sa consommation d'alcool, travaillait et est correct avec ses enfants et elle-même.

Ce délit a été commis alors que Théberge avait accepté d'aller reconduire l'adolescente chez elle après une soirée passée en compagnie de personnes qui avaient rendu visite à un malade à l'hôpital.

Le défenseur Claude Leblond a plaidé que son client avait plaidé coupable ce qui évite à la victime de témoigner à un procès qui aurait pu durer une semaine.

Il a dit qu'un aveu de viol est susceptible de ne pas mettre en doute la crédibilité d'une victime.

Me Leblond a expliqué que son client n'avait pas utilisé de violence gratuite compte tenu des circonstances et espère que l'adolescente se remettra convenablement de cet incident.

Il a noté que Théberge ne souffre pas de déviation mais éprouvait un problème de boisson qu'il entend corriger.

Le procureur Paul Crépeau a soumis que la victime avait subi un traumatisme et n'était pas intéressée à venir témoigner.

Il n'a pas caché qu'on avait attendu trois jours avant qu'on demande à la police d'intervenir dans ce cas-là.

Me Crépeau a rappelé que le prévenu avait écopé en 1979 de six mois pour un attentat à la pudeur datant de 1975 et a bénéficié d'une probation en 1976 pour vol et recel et avait profité d'un sursis en 1973 pour un vol d'auto.

Il a indiqué qu'il ne réclamait pas une sentence plus sévère que trois ans mais que cela ne devait pas être interprétée comme une jurisprudence locale.

Vu en liberté par le juge qui venait de le condamner à la prison

SHERBROOKE — Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a révélé qu'il avait vu vendredi en liberté un individu qu'il avait condamné quelques heures plus tôt à une peine de quatre jours de détention.

"J'avais pensé au critère punitif, mais c'est le caractère administratif qui a primé dans ce cas-là", a-t-il indiqué.

Le juge Dubé a mentionné cette affaire lors des représentations sur sentence de Yves Chapelaine, âgé de 18 ans, de Compton.

Le défenseur Marc Montplaisir avait réclamé une probation ou tout au plus une peine de quelques jours de détention pour son client qui en était à sa première comparution.

Chapelaine s'était reconnu coupable de deux effractions et d'un cambriolage d'une valeur de 162 \$ au début d'août dans des établissements commerciaux.

La libération du prévenu dont le juge Dubé a parlé serait attribuable au fait que ce condamné a bénéficié d'une pratique voulant qu'une partie de journée de détention compte pour une journée complète, qu'il a profité d'une remise de peine d'une journée

et qu'il a tiré partie du fait que la vieille prison commune ne fait pas de libération le dimanche, journée qui était considérée comme le dernier jour de sa sentence.

Me Montplaisir a représenté que Chapelaine avait besoin d'un encadrement pour améliorer son comportement social et qu'une probation serait le remède approprié.

Le procureur Claude Chartrand a exigé la détention en expliquant que le rapport présentiel faisait ressortir que le prévenu ne se rend pas compte de la gravité de son geste, a peu de respect pour la propriété et ne pense pas au tort fait à ses victimes.

Le juge Dubé a relevé un autre passage du rapport à l'effet que l'inculpé s'adonnait à la drogue et aux stupéfiants depuis quelques années.

Il l'a condamné à une peine de 10 jours de détention et la placée en liberté surveillée pour une période de deux ans pendant laquelle il devra être sous l'aile protectrice d'un agent de probation.

Le juge Dubé a dit espérer que cette sentence permettrait à l'inculpé de se corriger.

Devant un jury pour répondre de trois cambriolages d'outils

SHERBROOKE — Jeannot Langlais et Yves Desaindes ont opté pour un procès devant jury pour répondre de trois cambriolages d'outils d'une valeur de 19.000 \$ chez Couillard Construction ltée et de recel.

Ils avaient été cités hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Les prévenus, âgés de 26 et 19 ans, de Coaticook, subiront leur enquête préliminaire le 11 mai.

Ils conservent leur liberté en attendant à condition d'avoir une bonne conduite.

Ces individus sont soupçonnés d'avoir commis ces vols d'outils industriels les 28 janvier, 9 février et 3 mars.

Le ministère public était représenté par Me Paul Crépeau tandis que le défenseur Jean-Pierre Rancourt occupait à la comparution.

Pas besoins d'examen

SHERBROOKE — Sherryl Wood a opté pour un procès expéditif hier après que son avocat eut informé le tribunal qu'elle était apte à comparaître pour répondre à deux accusations de vol qualifié.

Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix avait auparavant annulé une ordonnance de stage d'observation de 30 jours pour l'inculpée, âgée de 25 ans et demeurant dans le canton d'Ascot.

Le défenseur Claude Leblond a néanmoins obtenu que sa cliente soit détenue à l'infirmerie de la prison Tanguay, une institution pour femmes, en attendant son procès le 1er avril.

Mme Wood est soupçonnée d'avoir volé 38 \$ à Mme Manon Allard et d'avoir tenté de voler Mme Madeleine Rodrigue le 12 mars alors qu'elle avait un sac de papier sur la tête.

Le ministère public était représenté par Me Claude Chartrand.

Ils plaident non coupable à des accusations de fraude

SHERBROOKE — Serge Dufresne, Diane Fortier et David Tétreault ont protesté de leur innocence à des accusations de conspiration, fabrication de faux documents, usage de faux et de tentative de fraude de 4.875 \$ à l'égard d'une succursale locale de la Banque de commerce le 17 mars.

Ils avaient été traduits hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Dufresne fera l'objet d'une enquête en détention aujourd'hui tandis que les deux autres ont pu reprendre leur liberté en attendant leur enquête préliminaire qui a été fixée au 11 mai.

La couronne était représentée par Me Claude Chartrand tandis que Me Jean-Pierre Rancourt assume la défense.

Dufresne et Mme Fortier, qui sont âgés de 26 et 23 ans, demeurent à Montréal, tandis que Tétreault, 18 ans, reste à Magog.

BINGO 21000

la tribune

2 MARATHONS CONSECUTIFS
D'UNE VALEUR DE \$1000.00 CHACUN

MARATHON CONSOLATION

\$200
A GAGNER

MARATHON CONSOLATION

MONTANT A GAGNER \$200

Nombres à marquer sur votre carte La Tribune III (carte bleue) aujourd'hui:
MERCREDI, le 17 mars 1982:
B-6, G-53

Número à marquer sur votre carte La Tribune III (carte bleue) aujourd'hui:
JEUDI, le 18 mars 1982:
O-64

Número à marquer sur votre carte La Tribune III (carte bleue) aujourd'hui:
VENDREDI le 19 mars 1982:
N-39

REGLEMENT:

1. Le MARATHON CONSOLATION fait suite au BINGO 21000. L'enjeu est de \$200. S'il y a plus d'un gagnant le montant sera divisé entre eux.
2. La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune III (Couleur bleue) distribuée dans le journal.
3. La carte La Tribune III a été distribuée avec l'édition du 20 février 1982. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle partiel dans ce domaine.
4. Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon) appelez immédiatement la Tribune (563-1818) et demandez la responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:30 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
5. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT-MIDI (12:00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi-MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
6. Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro à priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
7. La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
8. La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1.000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autre.
9. La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours, les concours publicitaires et les appareils d'impression.
10. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de concours publicitaire peut être soumis à la Régie des intérêts et courses.
11. Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi-MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Editeur
JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf droits deservis par camélets et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00 Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00

"La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similés de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

King wellington
REDIGEN COLLABORATION

King wellington
REDIGEN COLLABORATION

C'est au tour du conseiller **Claude Dallaire** de présenter les secrets de sa cuisine ce midi au club des Elans... aura-t-il emprunté la recette secrète du colonel ou celle de la poutine de son bon ami **Bob Boisvert**? C'est ce que sauront les convives ce midi...

le St-Michel dimanche à 11 heures où il y aura messe concélébrée présidée par l'archevêque Mgr Jean-Marie Fortier, cette célébration sera suivie d'un dîner fraternel au sous-sol de la cathédrale et d'une conférence du père Henri Ethier, provincial du premier ordre des Franciscains...

La Quotidienne
036

TUÏLE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE INC.
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L 1W6, (Face au Motel La Réserve)
563-4030

Confiez vos travaux à des professionnels. Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles. Egalement distributeur des tuiles "Ramblé".

Mme La Réserve, M. Bourque, M. Fortin, M. Ethier

TUÏLE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE



• Menotté à un poteau de la rampe, M. Vézina a réussi à l'arracher après le départ des voleurs

Comme au cinéma... mais j'étais acteur

— M. Paul Vézina

• **Attaqué chez lui et malmené pour quelques bijoux et 500 \$**

SHERBROOKE — "C'était pareil comme au cinéma... mais cette fois je n'étais pas spectateur: j'étais un des acteurs!"

L'arête du nez portant encore une profonde marque que réussissent à masquer tant bien que mal de nouvelles lunettes, le poignet gauche révélant les traces de la menotte, le parler sûr, un peu gascon, Paul Vézina avait lancé cette phrase à la blague mais il savait bien au fond de lui que la visite des deux cagoullards, à son domicile, la veille, laisserait des traces, comme une sorte d'inquiétude indéfinissable, un sentiment qu'il ne connaissait pas avant mercredi soir.

Pourtant les portes de sa maison du 597 de la rue Parc — une rue si paisible sauf dans le temps de certain festival, comme il l'a ajouté mi-sérieux, mi-taquin — n'avaient jamais été barrées sur une période aussi longue que 15 ans, en fait depuis le décès de sa femme.

"Puis ça fait quand même 29 ans que j'habite ici et il n'est jamais rien arrivé."

Lui, âgé de 60 ans, se rappelait bien qu'on laissait trainer les bicyclettes des enfants dans la cour arrière sans aucune inquiétude de vol... mais tout est bien différent maintenant.

Malgré les précautions

Depuis que la cadette de la famille, Huguette, est partie faire sa vie, là il était devenu plus prudent et fermait la porte à clé plus régulièrement. D'ailleurs, avec la prolifération des crimes de violence, il n'est pas le seul citoyen à mettre un premier rempart entre sa personne et le monde extérieur.

Pourtant, malgré cette précaution nouvelle dans sa vie de tous les jours, deux individus "assez bien pris", le visage recouvert d'un passe-montagne derrière lequel il était impossible de deviner des traits, font irruption chez lui.

Il est 20h15 environ, mercredi. "Là, nous autres, de dire le premier cagoullard suivi de l'autre armé, on veut 2 000 \$! Et ça, en montrant celui qui était armé, c'est mon chum."

Roué de coups

Les coups reçus au visage et dans les côtes ont vite appris à M. Vézina que ce n'était pas des farces — il y a même perdu ses lu-

nettes préférées — et comme les deux voleurs semblaient n'avoir qu'une idée fixe: les 2 000 \$... il se décide à jouer le jeu. "Coup donc c'est t'y un meurtre ou de l'argent que vous voulez. J'aime mieux garder mon estomac que l'argent, je vais vous donner ce que j'ai mais je vous le répète, je n'ai pas 2 000 \$."

Contracteur en pose de céramique, M. Vézina a ajouté que c'était tranquille de ce temps-là dans la construction et quand il disait qu'il n'avait pas beaucoup d'argent, il n'en avait pas beaucoup. L'achat d'un chauffe-eau, l'après-midi même, avait soulagé de plus de 200 \$ le butin des voleurs... car cet argent se trouvait dans le coffre-fort.

Après avoir pris le portefeuille de M. Vézina, les cagoullards l'ont forcé à les accompagner au sous-sol, à son bureau où il avait un coffre-fort et un coffret de sûreté: "Ils semblaient être assez au courant car le coffre-fort est caché dans une sorte de placard."

Nervosité

La nervosité a fait commettre quelques erreurs à M. Vézina alors qu'il tentait de déchiffrer la combinaison du coffre... mais il n'était pas le seul nerveux car chaque geste qu'il esquissait était suivi d'un avertissement "fais attention parce que..."

Une fois le coffre ouvert, les voleurs ont ordonné à M. Vézina de se coucher sur le plancher, nez contre terre pendant qu'ils cherchaient et déposaient dans un sac de voyage bleu ce qui attirait leur convoitise. Outre des papiers sans valeur et les bagues et jonc de la défunte Mme Vézina, les voleurs auront récolté une somme de 500 à 600 \$.

Puis avant de quitter les lieux, ils ont menotté leur victime à un poteau de la rampe que M. Vézina a pu arracher après leur départ. "Une chance qu'ils ne m'ont pas attaché à un des poteaux de la cave car j'aurais perdu ma main. J'ai une maladie de sang et la menotte me serrait trop fort le poignet."

Une fois libéré, M. Vézina, trop bouleversé par ce qui venait de se produire, s'est réfugié chez des voisins d'où il a alerté la police. "Je ne pouvais plus rester une minute de plus dans la maison. J'ai filé par la porte du sous-sol mais je crois que les voleurs avaient déjà quitté les lieux."

M. Vézina s'est couché cette nuit-là à deux heures du matin! "J'ai pris une couple de bières pour me calmer puis je me suis couché. J'ai assez bien dormi mais j'ai eu des brûlements d'estomac. J'aime pas ça, ça me rend plutôt craintif, c'est pas une belle affaire!"

Du côté policier, l'enquête se poursuit.

La sentence de Réal Denis

La couronne en appel



Réal Denis

SHERBROOKE — Le ministère public a demandé à la Cour d'appel du Québec de reviser la sentence de Réal Denis qui avait été astreint à une amende de 500 \$ et à une période d'un an de probation pour manipulation d'une arme à feu d'une manière négligente.

Le procureur Pierre-Luc Roland a allégué que cette condamnation n'était pas assez sévère.

On se rappellera que Denis avait été acquitté par un jury mixte le 17 février d'accusations du fait d'avoir causé la mort de Roger Demers par négligence criminelle en manipulant un fusil de calibre 12 et d'utilisation d'arme à feu.

Demers est décédé le 23 août 1981 au domicile de Denis.

Le jury avait plutôt trouvé Denis coupable de l'infraction incluse d'avoir manipulé une arme à feu d'une manière négligente.

L'inculpé a écopé de la sentence que l'on sait et qui était assortie d'une ordonnance d'interdiction de possession d'armes pendant 12 mois.

Me Roland invoque que cette condamnation ne tient pas suffisamment compte de la gravité objective de cette infraction et qu'une personne est décédée dans cette affaire.

Il a dit que la sentence ne rencontre pas les critères d'exemplarité et de

dissuasion, n'est pas de nature à contribuer à la diminution des crimes commis avec l'emploi d'armes à feu et ne respecte pas le critère de la protection de la société.

Me Roland demande au tribunal de révision de rendre une sentence qu'il jugera la plus appropriée.

L'affaire des "brigades bleues"

Lucien Richard détenu

SHERBROOKE — Le juge Georges Savoie de la Cour supérieure du district a ordonné hier la mise à l'écart de Lucien Richard d'ici à son procès sur des accusations de tentative d'extorsion de 10,000 \$ à la Caisse populaire Ste-Famille et de menaces de mort à l'égard d'une employée.

Il a ainsi annulé une décision d'un tribunal inférieur qui avait accordé un cautionnement au prévenu, âgé de 54 ans, de Sherbrooke.

Le juge Savoie a donné suite à une requête du procureur Michel Ayotte qui avait exigé l'incarcération de Richard pendant la durée des procédures.

L'accusé était sous le coup d'une libération conditionnelle.

• La Féerie des Neiges

"Léger déficit" comblé par un souper?

SHERBROOKE — Anticipant un "léger déficit" comptable pour l'édition '82 de la Féerie des Neiges, le conseil d'administration entretient cependant toujours l'espoir de présenter vers la mi-avril un bilan équilibré, déclare M. Yvon Boisliard, président.

Par une activité qui se déroule d'ailleurs aujourd'hui vendredi, avec souper et soirée populaire, le comité organisateur de la Féerie vise l'objectif de combler le manque à gagner, et donc de respecter son pari d'un autofinancement.

Les états financiers ne sont pas encore complétés à l'heure actuelle. Des parties de subventions demeurent à recevoir. Pour les préparatifs de la fête, la Féerie des Neiges a eu re-

ceurs à deux projets Canada au Travail, et il reste des éléments à préciser au chapitre des sommes encore à percevoir. Il n'est pas assuré non plus que toutes les factures soient entrées.

Quel est le déficit anticipé? Comme le bilan comptable officiel est encore à venir, M. Boisliard ne se risque pas à citer de chiffre approximatif. Il avoue cependant que, selon l'évaluation actuelle, le "léger" déficit qu'on cherche à combler dépasse au moins 2,000 \$, mais ajoute qu'il hors de question qu'il atteigne les 10,000 \$.

"La Féerie des Neiges ne doit rien

à la ville de Sherbrooke présentement", indique aussi M. Boisliard. L'avance de 10,000 \$ de la ville est déjà remboursée. De plus, la fête n'a pas grugé tout le budget de 20,000 \$ en services municipaux qu'on avait mis à sa disposition, assure le président. Le budget total de l'édition '82 dépasse probablement les 100,000 \$.

Les nombreuses personnes qui ont participé à la fête de la Féerie des Neiges ont donc lancé de larges invitations à une fête populaire-bénéfice à compter de 17h00 aujourd'hui au sous-sol de la cathédrale.

• La mort de Fernand Dupuis

SHERBROOKE — "Cette omission à se conformer entraînerait, j'en suis sûr, devant les tribunaux de juridiction civile, une condamnation à des dommages-intérêts en faveur des héritiers de la victime si nous vivions toujours sous le régime de la responsabilité en égard à la faute. Il ne fait aucun doute qu'il y a eu négligence car les autorités responsables ont eu amplement de temps pour apporter les correctifs prévus par la loi... mais cette négligence ne porte pas en elle les éléments de négligence criminelle tels que prévus par le code criminel."

Concernant la mort violente de Fernand Dupuis, âgé de 61 ans, écrasé sous un chargeur le 29 juillet 1981 lors de travaux sur le Chemin Lemire, à Rock Forest, le coroner Michel Durand n'a pas rendu de verdict de responsabilité criminelle à l'endroit du ministère des Transports mais il ne lui a pas adressé de compliment... bien au contraire.

A l'emploi du ministère des transports depuis avril 1969, M. Dupuis, le jour de son décès, effectuait sa première sortie sur la route en 1981. Au moment du culbutage du chargeur

Le ministère des Transports pas responsable

dans un profond fossé, il ne restait à M. Dupuis qu'à charger un seul tas de terre pour compléter sa journée de travail. Lors du renversement du chargeur, la cabine dans laquelle M. Dupuis prenait place a été écrabouillée sous des tonnes de fer.

L'autopsie révélait de multiples fractures du crâne chez la victime alors que l'enquête, elle, révélait que la cabine de fibre de verre chapeautant le chargeur ne rencontrait pas les normes concernant les cadres de protection malgré un arrêté en conseil datant du 13 mars 1980, soit depuis 18 mois avant la tragédie du chemin Lemire.

Bien sûr, comme causes proches du décès, le coroner Durand a retenu une mauvaise évaluation de l'aire d'opération par la victime et une certaine rapidité dans l'exécution des travaux puisque la journée tirait à sa fin... mais

"Même s'il y a eu renversement, il est probable en effet que la victime aurait survécu si la cabine n'avait pas été écrasée sous le poids du chargeur. La cause directe de ce décès et non du renversement est l'écrasement de

la cabine."

C'est alors que dans son verdict écrit, le coroner Durand pose une série de questions où l'on sent toute l'ironie de cette tragédie: Comment se fait-il que le service du matériel n'ait pas encore rappelé un an et demi après l'entrée en vigueur de certaines normes de sécurité, les véhicules non conformes? Comment se fait-il qu'un chef de district au ministère des transports n'est pas au courant des nouvelles normes émises par son ministère touchant les modifications à apporter sur les véhicules sous sa responsabilité? Pourquoi les normes de sécurité édictées pour l'entreprise privée, qu'elles entrent en vigueur d'une façon immédiate ou suivant un échéancier, n'entrent-elles pas en vigueur de la même façon pour les employés du secteur public? "Il va de soi que la sécurité des employés du secteur public est tout aussi importante que la sécurité des employés du secteur privé."

Même si elles lui apparaissent plus qu'évidentes à la suite de cette enquête, le coroner a voulu émettre les recommandations suivantes: que

le personnel de la succursale, bien au courant de certaines pratiques frauduleuses ayant cours dans la belle province, n'a pas manqué de loucher sur ce fameux chèque de près de 5 000 \$ qu'on voulait monnayer.

Des vérifications devaient prouver que de douteux, le numéro du chèque était bel et bien faux.

Ces personnes seraient reliées à un réseau de fraudeurs professionnels qui auraient passé à Montréal même et ailleurs en province pour plus de 150 000 \$ de faux chèques, aussi cette arrestation ne manquait pas d'intéresser au plus haut point des limiers de la métropole que l'on attendait à Sherbrooke, hier.

La police croit que le quatuor a été arrêté au moment où il amorçait sa tournée à Sherbrooke car aucune autre plainte pouvant l'impliquer n'a été enregistrée... c'est donc au personnel de cette succursale que revient l'honneur d'avoir stoppé les fraudeurs.

Le sergent-détective Réal Charrest et les détectives Jean-Pierre Allaire et Roger Surprenant ont démantelé cette affaire.

Suspect arrêté à peine 30 minutes après un hold-up

SHERBROOKE — A peine une trentaine de minutes après un hold-up perpétré à l'Accommodation London, au no. civique 130 de la même rue, un individu de 23 ans était appréhendé par le sergent détective Camille Vachon et le détective Roger Dion des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale.

Le suspect avait en sa possession au moment de l'arrestation le montant exact de la somme volée, à savoir 117 \$ et une arme à feu chargée. Il com-

paraîtra ce matin en Cour des sessions de la paix.

Il s'agit là du 4e vol à main armée perpétré à Sherbrooke et dans la région immédiate en tout au plus 24 heures, ce dernier hold-up est survenu vers 21 heures 15.

L'individu qui portait une cagoule au moment du vol est déjà connus policiers pour un vol d'auto qui avait donné lieu à une chasse l'homme et à la démolition de l'auto dans la région de Marieville.

Examen médical pour avoir mis le feu

SHERBROOKE — Joseph Boisvert, qui est soupçonné d'avoir mis le feu à des journaux dans sa chambre aménagée dans une maison occupée par 34 pensionnaires, devra subir un examen médical.

Telle est l'ordonnance émise hier par le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Boisvert, âgé de 29 ans, de Sherbrooke, reviendra devant le tribunal mercredi et on saura alors s'il est apte à répondre à cette accusation.

Il est de plus soupçonné du bris d'une probation de trois ans imposée le 27 novembre 1980.

Sur la police, les dommages à la chambre, située sur la rue Moore, sont en bas de 50 \$.

• ROCK-ISLAND

2e comité de reclassement à la Butterfield: toute cette histoire sent la politique à plein nez...

— un intervenant anonyme page A 5

106,1

Un 2e comité de reclassement à la Butterfield

"Toute cette histoire sent la politique à plein nez..."

— un intervenant anonyme

par François Gougeon

ROCK-ISLAND — "Toute cette histoire sent la politique à plein nez et ce serait dommage qu'éventuellement, les travailleurs de l'usine Butterfield en fassent les frais!"

C'est le commentaire qu'a émis hier un intervenant qui préfère garder l'anonymat, au sujet de la situation prévalant dans le dossier de la Butterfield de Rock-Island, plus particulièrement en ce qui a trait au reclassement des quelque 200 travailleurs qui perdront leur emploi le 31 mai.

La nouvelle dont La Tribune a obtenu confirmation hier, à l'effet que moins d'une semaine après la formation d'un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre par l'entremise du gouvernement fédéral, un comité de reclassement de la main-d'oeuvre, cette fois sous la responsabilité du gouvernement provincial, venait de voir le

jour, soulève en effet diverses interrogations. Surtout que les deux comités ont été formés sans qu'aucune consultation entre les représentants d'Ottawa et de Québec n'ait eu lieu. Et pourtant, dans les deux cas, le syndicat et la compagnie ont accepté d'en faire partie.

Ces deux comités parallèles risquent-ils finalement de se nuire dans l'objectif à poursuivre, soit de voir à trouver un emploi aux travailleurs de Butterfield?

A cette question et à bien d'autres, hier, aucune réponse directe n'a pu être obtenue. Le maire Jean-Louis Dupont de



Pierre Clouâtre

Rock-Island, qui a souvent critiqué l'attitude du ministère québécois du Travail dans ce dossier, parce que, selon lui, ce ministère a fait preuve d'imprévoyance et d'inertie dans ce dossier, a réservé ses commentaires pour aujourd'hui.

Les vrais problèmes

Au bureau régional du ministère du Travail, à Sherbrooke, le directeur, M. Pierre Clouâtre, a souligné que l'intention de son gouvernement avait toujours été à l'effet de s'impliquer à partir du moment où la menace de fermeture deviendrait sérieuse. "Hier soir (mercredi), je suis reparti de Rock-Island avec la signature des représentants du syndicat, de la compagnie et des employés non syndiqués comme quoi ils siègeront sur le comité... notre comité de reclassement de

la main-d'oeuvre a pour unique but de s'occuper des vrais problèmes des travailleurs", a noté M. Clouâtre.

Il a expliqué que pour la formation de ce comité qui fonctionnera durant six mois et dont la première assemblée officielle aura lieu au début de la semaine prochaine, notamment pour choisir le président, une somme de 6,000 \$ sera nécessaire. Le gouvernement du Québec y participera à 50 pour cent, la compagnie à 45 pour cent et le syndicat à 5 pour cent.

Quant à savoir pourquoi les deux niveaux de gouvernements ne collaboraient pas ensemble, M. Clouâtre a préféré ne pas élaborer sur la question. Il a cependant indiqué qu'à plu-

sieurs reprises, il avait tenté de s'entendre avec son collègue du fédéral, mais sans succès. "Ce que je peux vous dire, c'est que concernant la formation de notre comité, nous avons reçu un accueil très chaleureux, autant de la part de la compagnie que du syndicat", a dit M. Clouâtre.

Côté fédéral

Du côté du fédéral, M. Pierre Alain, le responsable, qui n'a jamais retourné les appels logés à son bureau depuis que le dossier s'est réactivé avec l'annonce officielle de la fermeture de l'usine pour le 31 mai, était absent hier.

Tout faire pour que le marais du lac Brompton soit intégré au parc

— André l'Ecuyer

par François Gougeon

SHERBROOKE — "Que le ministre Lucien Lessard sache bien que nous ne lâcherons pas... nous allons tout faire pour que le marais du lac Brompton soit intégré au parc du mont Orford et soit ainsi mieux protégé. Il faut à tout prix éviter que cette richesse écologique unique dans le sud du Québec ne se détériore davantage!"

Malgré l'éclatante conférence de presse donnée en début de semaine au bureau du ministre Raynald Fréchette, où le caucus des députés péquistes de la région s'est fait des plus rassurant sur l'évolution du dossier du parc du mont Orford, André l'Ecuyer est revenu à la charge hier.

Porte-parole du Comité pour l'intégration du marais du lac Brompton au parc du mont Orford, M. l'Ecuyer vient d'adresser une lettre au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour qu'il précise sa position sur la question. A cette conférence de presse, M. François Boisclair, adjoint du ministre, avait indiqué que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche envisageait se doter de moyens légaux pour protéger le marais du lac Brompton. "Or, quelles sont les actions à court terme que vous envisagez prendre?", écrit notamment M. l'Ecuyer.

D'après lui, l'intention du ministre Lessard consiste à établir un zonage du secteur; ce qui, estime M. l'Ecuyer, serait inefficace. Et puis, il serait dès lors impossible d'y établir le centre d'interprétation qu'avait pro-

mis le ministre d'alors, M. Yves Duhaime, à la suite des audiences publi-

M. Duhaime que le comité tient à faire respecter de la part de son succes-



M. André l'Ecuyer



M. Marcel Bousquet

ques tenues dans la région les 30 et 31 mars 1979.

Engagements à respecter

C'est précisément ces promesses de

seur, Lucien Lessard. Dans son communiqué du 23 août 1979, qui est justement à la base de l'argumentation de tous ceux qui sont intervenus en rapport avec le projet d'agrandissement et d'aménagement du parc du

mont Orford, le gouvernement s'engageait notamment à acquérir les fonds du marais du lac Brompton et à y aménager un centre d'interprétation et ce, pour l'année budgétaire 1981-82. Le tout devait donc débiter au printemps dernier, mais il n'en a rien été.

Le projet d'alors visait à faire du secteur une réserve faunique rattachée au parc du mont Orford, mais plus tard, le gouvernement faisait volte-face, reniant les promesses formulées, sous prétexte qu'il en aurait coûté entre 800,000 \$ et 1,2 million \$ pour acquérir les terrains. "Mais ce n'est pas une somme si énorme, compte tenu que cette réserve faunique servirait pour des générations. Et puis ce qu'il ne faut pas oublier c'est qu'une telle réserve, avec un centre d'interprétation, c'est rentable... il n'y a qu'à voir le nombre de touristes qui se rendent à Pointe-Pelée, dans le sud de l'Ontario", note pour sa part M. Marcel Bousquet, qui multiplie lui aussi les démarches depuis de nombreuses années afin que le marais du lac Brompton soit protégé.

Arguments écologiques

Car si les arguments économiques sont à prendre en sérieuse considération, ceux d'ordre écologique sont également très importants. "Déjà, les 541 acres du marais se greffent au parc existant... il faudrait que le marais en fasse partie, pour une meilleure protection, pour éviter qu'il subisse une plus grave dégradation", rajoute M. Bousquet.



(Photo La Tribune par Claude Poirin)

Lavage bien mérité

Avec l'arrivée d'une température plus douce, leurs voitures un lavage bien mérité, après tout le sel tains automobilistes se sont empressés de donner à déversé sur les routes durant l'hiver.

Enquête sur une autre hold-up au Canton d'Ascot

SHERBROOKE — Ayant solutionné un vol à main armée en quelques minutes, la veille, les policiers de la Sûreté du Québec espéraient toujours hier pouvoir solutionner un second hold-up, issu de la même nuit mais perpétré un peu plus haut dans le Canton d'Ascot, à savoir au comptoir Perrette de la rue Tessier.

D'abord, l'opération 100 déclenchée à la suite du vol à main armée, perpétré par deux individus au Provi-Soir nommé également Accommodation Gulf, de la rue Belvédère sud, permettait aux patrouilleurs et aux membres de l'unité d'urgence de la SQ, poste de Sherbrooke, de retracer deux rues plus loin que le lieu du vol, le véhicule suspect et deux individus que l'on devait finalement accuser d'avoir rafilé à la pointe d'un fusil une somme de 250 \$.

Plus tard

La soirée était assez avancée lorsque les agents-enquêteurs André Viens et Robert Ferland, de la SQ-Sherbrooke, mettaient un terme à cette première enquête... si bien que vers 01h15, deux autres individus perpétrèrent la seconde vol à main armée de la même nuit au comptoir laitier Perrette où ils ne devaient récolter qu'un maigre 100 \$.

A cet endroit, pour mieux se faire obéir, les bandits n'auraient pas hésité à asséner un coup de poing au visage du caissier.

Il resterait aux membres du bureau des enquêtes criminelles, en rapport avec ce dernier crime, quelques pistes à explorer. Il s'agissait avec ces deux vols à main armée de la nuit de mercredi à jeudi — à noter que c'est le deuxième que connaissait le personnel du Provi-Soir en tout au plus deux semaines et le deuxième subi au comptoir Perrette, ces derniers mois — du troisième vol avec violence commis en moins de six heures à Sherbrooke et dans le Canton d'Ascot, un homme ayant été battu et volé dans son domicile, vers 20h15, sur la rue Parc, à Sherbrooke.

La récupération des ordures: une alternative pour Asbestos?

par René Marchand

ASBESTOS — Qui aurait cru que c'est en fouillant dans les poubelles qu'on trouverait une alternative intéressante à la dramatique situation d'Asbestos.

C'est du moins ce que l'on peut déduire de l'assemblée du nouveau comité de Récupération. En effet ce nouveau comité de 13 membres, qui bénéficiera d'une subvention fédérale de \$100,000, a brossé un tableau fort convaincant du marché de la récupération et de ses objectifs par l'entremise du fougereux conférencier Normand Maurice.

M. Maurice, qui se définit sérieusement comme un ordurologue, représente un des leaders au Québec de la récupération... ou de l'ordurologie: "Connaissez-vous un type d'entreprise qui refuserait de s'impliquer dans un marché qui est garanti à 100% et qui a de l'avenir? C'est exactement ce que vous offre le marché de la récupération au Québec". En fait, pour ce fondateur de l'entreprise Récupération Bois-Francis, la récupération représente plus qu'un marché encore intact: c'est une solution d'avenir aux problèmes de la parution et du gaspillage et, ça deviendra même une véritable politique nationale.

A l'échelle d'Asbestos et de sa région, c'est le Centre de Récupération régionale de Richmond-Wolfe que dirigera ces activités à but écologiques. Pour les 13 membres qui composent le comité, et dont le président est M. Pierre Labrance, la récupération représente une alternative véritable au marasme qui sévit à Asbestos. Initialement le comité provisoire, qui a réussi à s'attirer une subvention de 100,000 \$ du gouvernement fédéral, a fait les démarches pour instaurer ce projet dans le but de créer des emplois permanents à Asbestos.

Depuis lundi, le Centre de Ré-

cupération à Asbestos a véritablement le vent dans les voiles. En effet, 4 employés ont été engagés alors que le comité structure solidement ses objectifs et politiques.

Les cartes de membres sont déjà en vente, une vaste campagne de sensibilisation auprès de la population et des organismes débutera bientôt et on pense déjà aux possibilités d'instaurer le centre de tri avec le matériel approprié. A la fin du projet, pas moins de 9 emplois permanents devraient être créés et une entreprise à l'avenir prometteuse devrait figurer parmi les créateurs d'emploi d'Asbestos.

Sécurité: un souci à la Kruger

BROMPTONVILLE — La Société des pâtes et des papiers Kruger n'a pas réussi, l'an dernier, comme elle y était parvenue à huit reprises au cours des dix dernières années, à décrocher le trophée attribué par la Ligue de sécurité du Québec à une firme spécialisée dans le transport dont la flotte a été impliquée dans un très faible nombre d'accidents de la circulation.

Ce trophée a été remis à la com-

mission scolaire régionale Provencher dont les autobus n'ont été impliqués que dans un seul accident évitable de la circulation, même s'ils ont parcouru 1,302,300 milles.

La Société des pâtes et des papiers Kruger a toutefois décliné, pour une dixième année d'affilée, le trophée qui souligne le souci de la sécurité démontré par une entreprise spécialisée dans le transport du bois de pulpe et du papier.

La Commission municipale à Rock-Forest

ROCK-FOREST — La Commission municipale du Québec siégera à Rock-Forest mercredi, 24 mars, pour entendre les citoyens qui s'opposent au règlement 479 ayant pour effet de modifier divers règlements d'emprunt et plus particulièrement les clauses de taxation de coins de rues.

La présence de membres de cet organisme gouvernemental à Rock-Forest est rendu nécessaire après que trois citoyens se soient objectés au règlement en question.

"C'est quelque chose de normal que les gens puissent s'objecter à tout règlement d'emprunt affectant la taxation. Même s'il n'y avait eu objection que d'un seul

président, la Commission municipale du Québec aurait été obligée de venir pour l'entendre", a noté hier à ce sujet M. Jean Rouillard, secrétaire adjoint de la municipalité de Rock-Forest.

Trancher

Après avoir entendu les citoyens, les représentants de la Commission écouteront les représentants de la municipalité et cet organisme tranchera à la lumière des informations obtenues.

L'enquête de la Commission se tiendra au centre communautaire, soit le lieu des délibérations du conseil et débutera à 19h30.

A Rock-Forest

Les rumeurs d'annexion inquiètent les contribuables

Par Danielle Dussault

ROCK FOREST — L'ambiguïté des problèmes de divisions territoriales à Rock-Forest, continue d'inquiéter les contribuables, qui ce demandent quel impact ces divisions ont sur l'administration générale des budgets et sur l'évaluation des propriétés.

Des contribuables ont demandé aux membres du conseil municipal, lors de l'assemblée qui se tenait mercredi, si une enquête serait ouverte pour étudier le cas de l'annexion du tiers du territoire de Rock-Forest par Deauville.

Le maire, M. Laurent Boudreau, a révélé clairement qu'une demande serait de posée en ce sens afin d'éclaircir les malentendus qu'a suscités l'annexion de ce territoire par Deauville.

M. Richard Auray a alors demandé quelle était la réaction du conseil municipal face aux requêtes des contribuables qui demandent l'annexion de leur territoire par la municipalité du Canton de Hatley et il s'est informé des mesures et des procédures que s'appropriait à prendre le conseil municipal face à ces demandes d'annexion.

Les noms d'environ 200 contribuables figurent sur la pétition qui a pour objectif l'annexion au Canton de Hatley. "Comment se fait-il que les membres du conseil municipal ne se soient pas encore penchés rigoureusement sur le problème et comment est-il possible qu'ils n'aient pas encore rencontré les signataires de la pétition?" de demander M. Auray.

Le maire a répondu que, si les citoyens voulaient quitter la municipalité, il ne pouvait rien faire pour les en dissuader. Il a par ailleurs ajouté que la situation l'inquiétait tout autant que les contribuables eux-mêmes.

Services

"Différents services sont offerts par la municipalité de Rock-Forest", a poursuivi M. Boudreau. Il a parlé

notamment des services de sécurité, de transport public, d'urbanisme, de mise en valeur, des loisirs, des écoles et des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Il a signalé par la suite que les contribuables désireux de quitter la municipalité, ne pourraient plus, en cas d'annexion, bénéficier de ces avantages.

Le maire a tenté de calmer la méfiance de quelques contribuables qui se demandaient pourquoi les propriétés donnant sur le chemin Sainte-Catherine étaient lourdement taxées alors qu'elles ne nécessitent pas le même entretien que les autres propriétés et qu'elles ne requièrent pas non plus tous les services qui sont fournis par la municipalité de Rock-Forest.

Le maire a répondu que tous les citoyens bénéficiaient des mêmes services et que les frais devaient nécessairement être partagés selon le même principe.

Différence

Il existe une différence notable entre le territoire de Rock-Forest qui sur le chemin Sainte-Catherine et la portion urbaine de Rock-Forest. Le territoire convoité par la municipalité du Canton de Hatley est rurale et il est séparé par la rivière Magog. Le reste du territoire présente de nombreuses caractéristiques urbaines. Tout le territoire municipal n'est donc pas homogène.

Toute la question de l'annexion de centaines de propriétés à la municipalité du Canton d'Ascot sera également étudiée. Le taux de la taxe foncière n'est semble-t-il, pas le même dans les deux municipalités. Dans la municipalité de Rock-Forest, les propriétés sont évaluées à 100 pour cent de leur valeur réelle et, dans la municipalité du Canton d'Ascot, elles ne seraient évaluées qu'à 38% pour cent de leur valeur réelle, ce qui, pour plusieurs contribuables, est un avantage non négligeable.

Le salaire de 45,000 \$ au secrétaire-trésorier justifié

— le maire Boudreau

ROCK FOREST (DD) — Un contribuable de Rock-Forest s'est interrogé sur le bien-fondé au salaire de 45,000\$ versé au secrétaire-trésorier, M. Richard Parenteau, en demandant si une telle somme pouvait être justifiée par sa compétence.

Le maire, M. Laurent Boudreau, a soutenu l'importance d'accorder un tel salaire à M. Parenteau, qui accomplit selon lui, un travail exemplai-

re et il consacre souvent un bon nombre d'heures supplémentaires à toutes ses tâches.

Le conseiller Gaston Lacroix a renchéri en disant que M. Parenteau, qui était précédemment chef de police, était un homme honnête et intègre, capable de répondre aux besoins de la municipalité et qu'il avait prouvé, en outre, sa capacité à redresser les mauvaises situations financières.

PECHE EN ETANG

à l'intérieur d'une serre

TRUITES 10 à 15 po MOUCHETEES ARC-EN-CIEL (aucune limite)

Appâts et cannes à pêche fournis gratuitement.

OUVERT SAMEDIS ET DIMANCHES A PRIX COMPETITIFS

PISCICULTURE ST-DENIS ENR.
Route 222, St-Denis Brompton
1 km passé le village en direction du Grand lac Brompton, empruntez à votre gauche la rue Quirion jusqu'aux étangs.

LE P'TIT MONDE DE JACQUES THÉBERGE

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 5h15 À 8h45



POUR SAVOIR

- Si le monde va tourner encore aujourd'hui
- si vous devez sortir avec votre parapluie ou votre pelle

POUR ENTENDRE

- la musique qui adoucira vos moeurs
- la blague qui vous fera oublier votre caf   froid

POUR CONNAÎTRE

- l'heure exacte et le temps qu'il vous reste avant d'  tre en retard
- les derniers r  sultats au hockey et ceux de votre gageure

ADOPTEZ

**LE P'TIT MONDE
DE JACQUES TH  BERGE**

en premier!

CHLT RADIO
63

Fermeture de 13 semaines à la mine Bell: une mauvaise surprise pour les travailleurs

THETFORD-MINES (PS) — Les travailleurs de la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford-Mines ont été fort surpris d'apprendre que les opérations régulières seraient suspendues temporairement pour une période de treize semaines en juin, juillet et août.

THETFORD-MINES ET LA RÉGION
page C-9

Et, à cet effet, le président du syndicat Métallurgistes des employés à l'heure, M. Jean-Luc Savoie, a soutenu que les gars prévoyaient une fermeture d'un mois, au maximum deux mois. Mais, dit-il, pas treize semaines.

"On ne s'attendait pas à cette décision."

Pour M. Savoie, cette décision constitue un grand désappointement et ce dernier ne cache pas son désarroi

face à la récession économique qui pénalise durement les travailleurs.

Il admet que la situation est difficile, surtout que les inventaires de la compagnie sont très élevés avec près de 30,000 tonnes dans les entrepôts à Thetford-Mines et Montréal.

M. Savoie a précisé avoir reçu l'assurance que cette décision n'était aucunement reliée avec le fait que le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société nationale de l'a-

miant, contrôlait maintenant les opérations de la Société Asbestos Ltée de Thetford-Mines.

Il appert que les directions des deux compagnies minières sont autonomes, bien qu'elles fassent maintenant partie intégrante de la structure administrative de la SNA.

Urée formol

Les victimes encouragées à s'inscrire mais à ne pas profiter du programme d'aide

THETFORD-MINES (PS) — Les victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF) sont fortement encouragées à s'inscrire au programme d'aide fédéral mais sont également invitées à ne pas se prévaloir des dispositions de ce programme gouvernemental.

Selon le président du Comité des victimes de la MIUF de la région de l'Amiante, M. Louis-Henri Lessard, cette tactique a pour but d'accroître d'une façon tangible la campagne de boycottage amorcée récemment envers ce programme d'aide. Selon lui, le programme du ministre André Ouellet est inadéquat et irresponsable du fait qu'il propose aux victimes de continuer à vivre avec le poison qu'est la MIUF tout en camouflant derrière des "plasters" dispendieux. Le Comité exige un véritable programme de décontamination des maisons, basé sur la nécessité minimale d'enlever la

mousse des murs de toutes les maisons isolées à ce produit.

M. Lessard a précisé que la nouvelle tactique concorde davantage avec l'action mise de l'avant par la Fédération des comités de victimes de la MIUF qui voudrait davantage sensibiliser les gouvernements au bien-fondé de leurs revendications face à ce dossier.

Dévaluation

D'autre part, suite à une étude effectuée par un groupe de victimes de la MIUF, le Comité régional a décidé de ne faire aucune recommandation pour inciter les propriétaires à faire évaluer leur propriété du fait que les implications, qui pourraient engendrer la baisse de l'évaluation, ne sont pas connues.

M. Lessard soutient que c'est une

en regard des dispositions de la convention collective de travail. "Nous n'avons jamais vécu une telle situation." Le syndicat veut également prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter la tâche des travailleurs qui devront remplir des formulaires pour devenir éligibles aux prestations d'assurance-chômage.

décision que chacun doit analyser et prendre personnellement. Néanmoins, le Comité incite ceux qui ont décidé de se prévaloir de ce droit de déposer une demande de dévaluation à 100 pour cent. A cet effet, la Fédération des victimes travaille de façon à impliquer les gouvernements au bien-fondé de leurs revendications pour faciliter le processus de dévaluation.

Enfin, M. Lessard a précisé que le Comité tiendra une importante réunion pour toutes les victimes de la MIUF de la région, lundi le 5 avril prochain. Deux personnes-ressources invitées prendront la parole à cette occasion, soit Mme Nicole Lamer et Me Claude Masse, respectivement présidente et conseiller juridique à la Fédération des Comités de victimes de la MIUF.

Un autre dur coup pour l'économie régionale

THETFORD-MINES (PS) — La décision des dirigeants des compagnies Société Asbestos Ltée et Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford-Mines, de cesser temporairement leurs opérations régulières pour des périodes respectives de treize semaines au cours des prochains mois, portera un autre dur coup à l'économie régionale qui, déjà, n'était guère reluisante.

Les activités minières, qui ont toujours été le principal moteur de l'économie régionale, seront passablement réduites au cours des prochains mois. En effet, les installations de la SAL seront fermées en avril, mai et

juillet alors que les travailleurs de la mine Bell seront en vacances (forcées ou non) en juin, juillet et août. Il ne serait pas illogique de prétendre que les deux autres compagnies minières d'amiante de la région puissent éventuellement envisager des solutions similaires. D'autant plus que la compagnie Carey Canada d'East-Broughton éprouve également certaines difficultés, étant même fermée cette semaine. En outre, les gars de la division National de la compagnie Lac d'Amiante du Québec Ltée seront sans travail la semaine prochaine.

Le taux officiel de chômage déjà

très élevé dans la région, soit 28,38 pour cent au 1er février dernier, ne baissera certes pas au cours des prochains mois. Surtout qu'il est actuellement difficile d'évaluer l'impact négatif que ces arrêts temporaires auront sur les autres secteurs d'activités de la région.

Curieusement, le début des arrêts temporaires de production dans le secteur minier coïncidera avec la venue à Thetford-Mines des fonctionnaires fédéraux qui doivent étudier le dossier préparé par le Comité industriel spécial.

Formation d'un comité de chômeurs à Drummondville

DRUMMONDVILLE — A l'instar de plusieurs autres villes du Québec, Drummondville possède maintenant son comité des sans-emploi.

Tout en fournissant une série de statistiques qui laissent notamment

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION
page C-8

voir que 34 pour cent de la population active de Drummondville est sans emploi et que près de 1,000 emplois permanents ont été perdus en 1981, ce nouvel organisme explique sa naissance en disant vouloir regrouper le plus de personnes possibles afin de créer un fort mouvement de pression dans la région pour la création d'emplois, contre les fermetures d'usines, les mises-à-pied et les coupures dans les services publics.

"C'est à un travail décent que nous aspirons tous et nous disons que les

efforts des gouvernements devraient aller dans ce sens. Il est à la mode, ces années-ci, de parler de sauver l'énergie; donc, nous voulons que cesse le plus grand gaspillage d'énergie entre tous, celui de la force de travail de milliers d'hommes et de femmes. Nous voulons gagner nos vies et faire vivre nos enfants décemment," de dire le président du CSE, M. Marcel Chalifoux.

Objectifs

Dans la situation actuelle, le comité des sans-emploi se fixe également comme objectif, de tout faire pour empêcher toutes coupures futures dans l'assurance-chômage ou dans les programmes d'aide sociale et exiger

l'amélioration de ces programmes.

Le CSE Drummond apportera également une aide technique et juridique et développera une force de pression avec tous ceux et celles qui ont des problèmes ou subissent des harcèlements de l'assurance-chômage ou du bien-être social. Enfin, le comité donnera de l'information sur tout ce qui peut toucher les sans-travail et organisera des cours sur les lois sociales pour les personnes intéressées.

Il est à noter que le CSE Drummond est affilié à 31 autres groupes d'action semblables répartis à travers la province.

Finalement, soulignons que le bureau permanent du comité des sans-emploi est situé au 494 de la rue St-Jean (ancien local du Parti québécois).

Six mois de prison pour incendie volontaire

DRUMMONDVILLE — Un cultivateur du rang Ste-Anne de Ste-Perpette de Nicolet et ex-conseiller municipal, M. Denis Leclerc, âgé d'une trentaine d'années, a été condamné hier à six mois de prison pour avoir mis volontairement le feu à ses bâtiments de ferme, causant des dommages estimés à 126,000 \$ et faisant périr 55 têtes de bétail.

C'est la sentence rendue hier par le juge Marc-André Drouin, malgré le fait que la défense réclamait la clémence pour M. Leclerc, qui a perdu presque tous ses biens dans cette tragédie.

On a raconté au juge que Leclerc avait subi un premier incendie, accidentel cette fois-là, en 1976 et avait dû s'endetter grandement pour repartir sa ferme. Comme les problèmes financiers

étaient de plus en plus grands en 1980, il se leva une nuit et mit le feu dans le foin avec des allumettes. Tout l'édifice fut rasé au sol et son bétail fut anéanti. Rongé par le remords, il avoua quinze jours plus tard son crime à la Sûreté du Québec.

Hier devant le juge, son avocat réclamait la clémence pour l'acte irréfléchi de son client; non seulement il a été "complètement lavé financièrement", mais il a dû subir le châtimement public d'être cité devant le tribunal. La défense suggérait une sentence de travaux communautaires.

Quant à la couronne, elle a soulevé la gravité du crime d'incendie et la nécessité de sentences sévères pour ceux qui, voulant retirer illégalement des assurances, s'y adonnent.

Début d'incendie: enquête

DRUMMONDVILLE — Comme c'est la coutume dans de tels cas, la Sûreté de Drummondville a entrepris une enquête sur un début d'incendie survenu au cours de la soirée de mercredi à la Boutique Allusion des Galeries Drummond.

Selon les informations obtenues, le feu s'est déclaré dans ce magasin de vêtements pour dames, propriété de Mme Betty Zalter de Montréal. Com-

me l'incendie commençait à prendre de l'envergure, le système de gicleurs s'est mis à fonctionner et l'alerte a été donnée.

Les pompiers de Drummondville ont terminé le travail pendant environ une heure. Sur environ 75,000 \$ d'inventaire de la boutique, des dommages se sont produits pour une valeur estimée sommairement à 25,000 \$ surtout par l'eau et la fumée.

Construction au ralenti

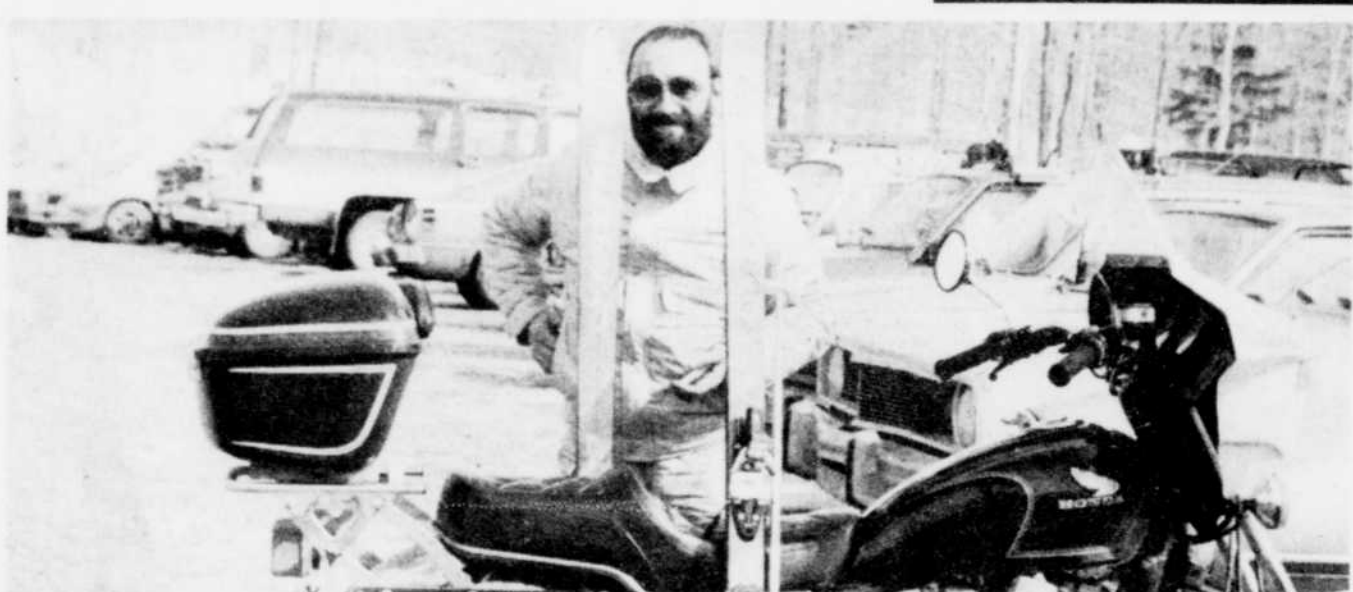
DRUMMONDVILLE (RJ) — La construction est toujours au ralenti dans les limites de Drummondville, puisqu'on ne compte aucune nouvelle habitation résidentielle, ni nouveaux commerces dans le rapport du mois de février émis par le bureau des permis de construction de la municipalité.

On ne compte en effet que l'émission de 17 permis pour des investissements de 467,490 \$ au cours de ce deuxième mois de 82, soit huit de moins que le mois de février 81, alors

que l'on inscrivait des investissements de 599,850 \$, dont deux nouvelles unités de logement.

Le dernier rapport précise l'émission de ces 17 permis de la façon suivante: cinq agrandissements et transformations pour 102,000 \$, 11 rénovations pour 364,990 \$ et une démolition.

Pour le total des deux premiers mois de l'année, on relève un total de 41 permis, soit quatre de plus qu'en 81, mais au niveau des investissements, on note une baisse de 542,360 \$.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Trafic de stupéfiants: sentence suspendue

DRUMMONDVILLE — C'est en invoquant sa "très grande clémence" que le juge Marc-André Drouin a condamné hier deux personnes, un homme et une femme dans la trentaine, à une sentence suspendue pour trafic de stupéfiants, à savoir avoir vendu à un agent de la GRC 34 grammes de stupéfiants (du pot), et en avoir eu en leur possession 764 grammes.

C'est une histoire à tirer les larmes qui a été racontée au juge. Les deux accusés, tous deux de grands infirmes (lui est quadruplégique) vivaient très modestement dans leur demeure, ne recevant que des prestations d'aide sociale.

Exploités

La Caisse d'entraide n'a pas peur d'ouvrir ses livres

VICTORIAVILLE (DG) — Tous les membres du conseil d'administration de la Caisse d'entraide économique des Bois-Francis se sont remis à la tâche pour offrir aux sociétaires le plus d'information possible en vue du choix qu'ils devront faire à la fin du mois de mai.

"Même si la relance a été battue, personne n'a démissionné après le 14 février", de déclarer M. Claude Bergeron.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier matin, le directeur général de la Caisse d'entraide économique des Bois-Francis, M. Claude Ber-

geron, a révélé que la Caisse populaire de Victoriaville a répondu favorablement à l'invitation de venir analyser la situation de la Caisse d'entraide économique des Bois-Francis.

Hier après-midi, un spécialiste de la Fédération des caisses pour la région de Trois-Rivières

devait commencer le travail. Il s'agit, de mentionner M. Bergeron, de faire une évaluation détaillée du portefeuille de prêts.

M. Bergeron a expliqué que la Caisse d'entraide des Bois-Francis n'avait pas peur d'ouvrir ses livres. Il est vrai que nous avons en dépôt statutaire à la Fédération 1,423,000 \$ mais le reste de notre argent n'est pas à la Fédération.

Le directeur général a ajouté que la Caisse

d'entraide des Bois-Francis était l'une des deux seules caisses (l'autre est Sherbrooke) qui a toujours refusé de se plier à un des règlements de la Fédération qui demandait de placer les fonds d'obligations à la Fédération.

Pas de fonds d'obligation

"Nous n'avons jamais accepté de placer notre fonds d'obligations de 1,500,000 \$ à la Fédération.

tion. Il s'agit d'un portefeuille complètement liquide, ce qui est un atout dans les présentes négociations", de préciser M. Bergeron.

Le directeur général de la Caisse d'entraide



Claude Bergeron des Bois-Francis a rappelé que les membres n'avaient pas à s'inquiéter pour leurs économies. "Nous avons encore un actif de 33,000,000 \$, un portefeuille de prêts

de 30,000,000 \$ une provision pour créances douteuses de 655,000 \$ et la réserve générale et le surplus au 31 mai 81 est de 540,000 \$. En outre le rendement net de la Caisse d'entraide éco-

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

nomique des Bois-Francis après impôt au 28 février 82 est de 14,6 % soit plus de 2,600,000 \$.

"Nous sommes certains que nous pouvons nous comparer avantageusement avec d'autres institutions financières lorsqu'il s'agit de rendement" de mentionner M. Bergeron en rappelant que rien ne sera négligé pour informer objectivement les sociétaires en vue du choix du mois de mai qui portera sur le plan de relance amélioré, une offre quantifiée du mouvement Desjardins ou la

liquidation complète de la Caisse.

N'attendez pas que ça vous tombe dessus...
Annoncez vos surplus dans
Les Petites Annonces
de
La Tribune
569-9501

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON - SHERBROOKE

Avis de convocation ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres de ladite société sont convoqués à l'assemblée générale annuelle, laquelle sera tenue le 30 mars 1982, à 20,00 heures à la salle paroissiale de St-Camille de Cookshire.

Nous comptons sur votre présence active.

JACQUES QUINTIN
Directeur Général

La Caisse pop n'a pas fait de maraudage

VICTORIAVILLE (DG) — "La Caisse populaire de Victoriaville n'a pas fait de maraudage. Nous n'avons pas essayé de nous immiscer dans le dossier de la Caisse d'entraide économique des Bois-Francis", de déclarer le directeur général de la Caisse populaire de Victoriaville, M. André René au cours d'une conférence de presse.

M. René a précisé qu'on lui a cependant demandé à plusieurs reprises de s'impliquer dans le dossier. Nous avons préféré attendre. Mais maintenant nous sommes prêts et c'est pourquoi M. M. Gilles St-Louis, chef de la division opération technique à la Fédération de Trois-Rivières est à Victoriaville pour faire une évaluation de la Caisse

d'entraide économique des Bois-Francis.

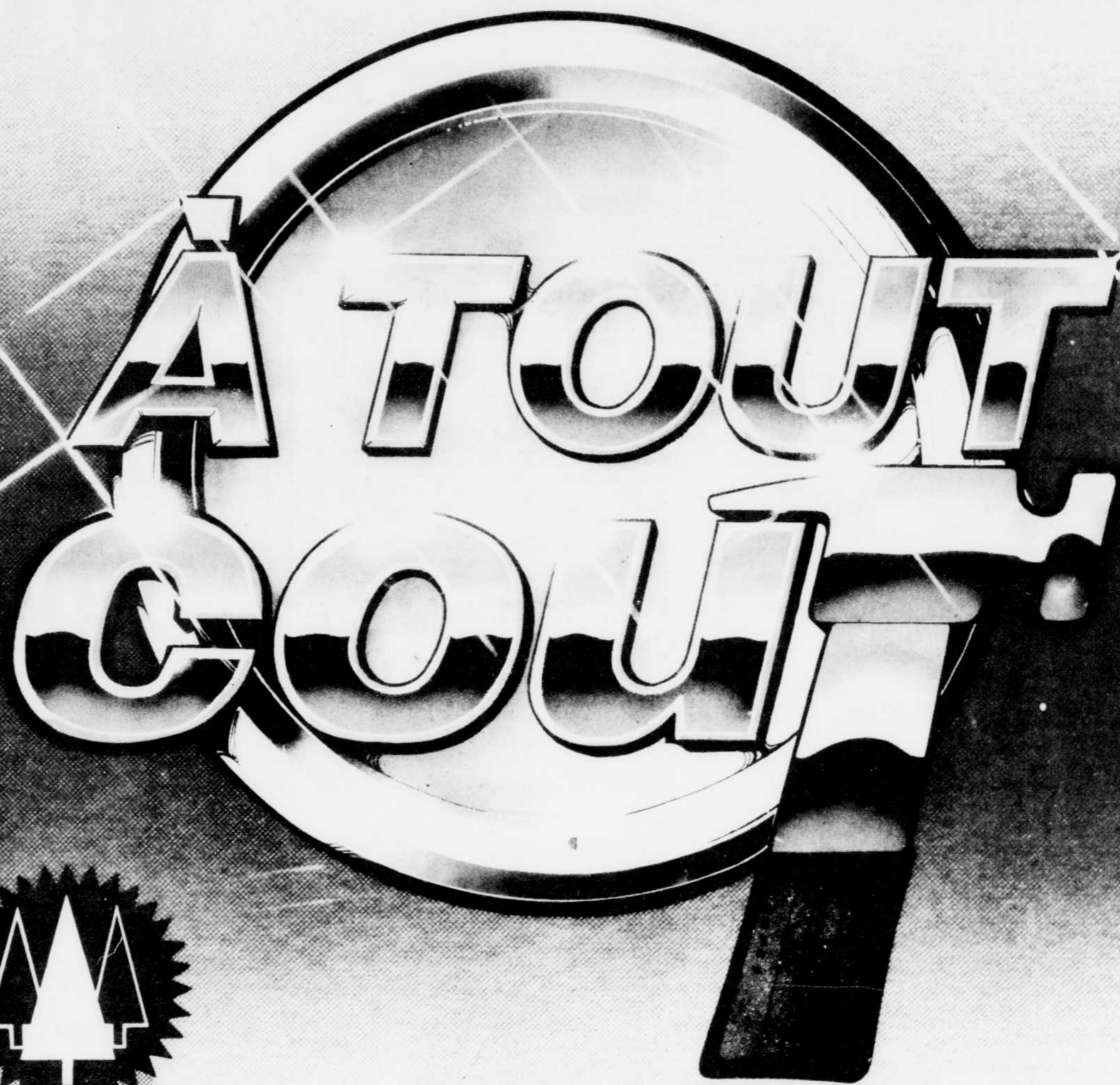
Pas de parti pris

Le directeur de la Caisse populaire de Victoriaville a précisé qu'il n'avait pas de parti pris dans le dossier; mais que s'il y avait fusion cela ne devrait pas se faire au détriment des

membres de la Caisse populaire de Victoriaville.

Si jamais il y a entente entre les deux groupes, la Caisse populaire de Victoriaville deviendrait une des plus importantes caisses au Québec avec un actif de 100,000,000 \$ dont 33,000,000 \$ émanant des sociétaires de l'entraide dans les Bois-Francis.

un achat **LUMBERLAND** c'est garanti



TRIPLE GARANTIE

QUALITÉ

Signifie que **POUR LE PRIX** Lumberland achète toujours la meilleure qualité de marchandise disponible sur le marché.

PRIX

Signifie que Lumberland garantit le meilleur prix sur le marché au moment présent, sans quoi votre argent vous est remboursé entièrement, **AVEC LE SOURIRE.**

Signifie aussi qu'avec preuve à l'appui, si vous rencontrez de meilleurs prix chez un autre marchand, Lumberland s'engage à l'égaliser en tout temps, **ET ENCORE PLUS.**

SERVICE

Signifie que Lumberland offre constamment à sa clientèle un service avant et après vente des plus complets. Une équipe bien renseignée pour répondre à tous vos besoins. Satisfaction garantie ou argent remis.



LUMBERLAND

ROCK FOREST SHERBROOKE COATICOOK MAGOG
563-0220 569-3693 849-2761 843-3346

BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION • LOCATION D'OUTILS



Un ancien haut fonctionnaire de la SHQ accusé d'abus de confiance

par Pierre Beauregard

MONTREAL (PC) — L'épineuse affaire de la Société d'habitation du Québec a connu jeudi son aboutissement devant les tribunaux, alors que le ministère public québécois a déposé des accusations d'abus de confiance contre un ancien haut fonctionnaire de la SHQ.

Luc Cyr, qui de 1978 à 1980 occupait le poste de coordonnateur de la Division des réparations majeures à la société étatique, devra comparaître le 6 avril en Cour des sessions de la paix à Montréal pour répondre à une douzaine d'accusations de trafic d'influence.

C'est le procureur-chef adjoint de la Couronne, Me Claude Millette, qui a déposé l'acte d'accusation au greffe du palais de justice de Montréal.

Devant le tribunal, le dossier sera cependant piloté par le procureur Serge Authier.

Les actes reprochés à Cyr auraient été commis entre le 29 septembre 1978 et le 18 mars 1980.

L'ancien fonctionnaire est accusé d'avoir obtenu à son bénéfice personnel ou à celui d'une compagnie qu'il contrôle, la société Transit Construction Inc. divers avantages relatifs à des travaux réalisés pour le compte de la Société d'habitation du Québec, commettant ainsi des actes criminels prévus à l'article 111 du Code pénal.

Les avantages sont pour la plupart associés à la location à la société Transit de machinerie de construction par diverses entreprises ayant obtenu des contrats de réfection de la SHQ.

Des emplois

Selon l'acte d'accusation, Cyr aurait également obtenu pour sa fille Johanne et son fils Daniel des emplois auprès de compagnies exécutant des contrats pour le compte de la société étatique.

Les sommes dont aurait ainsi profité Cyr totalisent \$14.100 et portent sur la location à diverses dates d'une excavatrice et d'une machine à isoler.

Aussi, Cyr est accusé d'avoir obtenu que sa fille

soit engagée à titre de photographe par les firmes d'architectes Jodoin, Lamarre, Pratte et Associés ainsi que Carrière, Woodrout et Associés qui exécutaient des travaux pour le compte de la SHQ.

A d'autres moments, Cyr aurait obtenu que des sociétés d'architectes retiennent le service de son fils à titre de surveillant de chantier.

Dans ces cas, il s'agit des firmes Moreau, Desrochers, Dumont et Associés; Bédard, Avena et Associés ainsi que Carrière Woodrout et Associés.

L'accusation soutient également que l'ancien coordonnateur a également commis un abus de confiance en obtenant que l'entreprise Denis Landriault Enr. octroie à son fils un contrat de sous-traitance relativement à la réalisation de travaux effectués pour le compte de la Société d'habitation du Québec.

L'enquête dans cette affaire a été menée par la brigade des crimes économiques de la Sûreté du Montréal sous la direction du capitaine Jacques Cloutier.

En décembre dernier, le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard avait indiqué à l'Assemblée nationale que trois enquêtes menées par la SQ sur de prétendues fraudes ou pots-de-vin à la SHQ n'avaient pas permis d'établir que des actes criminels avaient été commis.

Cependant le ministre avait alors souligné qu'une quatrième enquête se poursuivait.

De son côté, le ministre Guy Tardif, responsable de la SHQ, a révélé plus tôt ce mois-ci que des mécanismes assurant le contrôle rigoureux de la comptabilité de la SHQ avaient été mis en branle depuis que des irrégularités avaient été signalées.

Abandon de la confessionnalité Laurin ravi de la décision des évêques

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, était visiblement ravi hier de la décision de l'assemblée des évêques du Québec qui ont accepté, en quelque sorte, d'abandonner le caractère confessionnel des commissions scolaires.

Il a immédiatement convoqué une conférence de presse pour mettre en lumière les points de convergence entre le point de vue défendu par son ministère et la position des évêques rendue publique hier également.

M. Laurin a identifié ces

points de convergence: le caractère commun de l'école publique, la nécessité de procéder démocratiquement, le besoin de diversifier les écoles, la généralisation de l'option morale et religieuse et, surtout, le caractère neutre des structures des commissions scolaires.

"Les évêques sont prêts à considérer comme acceptable la neutralité des structures, convaincus, comme moi, que l'important c'est l'école", a souligné le ministre.

Un lecteur vidéodisque de RCA à prix d'aubaine!



MAINTENANT SEULEMENT 499⁹⁵
Modèle SFT100

Regardez les spectacles que vous voulez, quand vous le voulez... à un nouveau bas prix!

Vous pouvez maintenant acheter le merveilleux système vidéodisque RCA à un prix d'aubaine que vous ne pouvez laisser passer! Voilà votre chance de posséder la forme de divertissement la plus excitante depuis l'avènement de la télévision: un tourne-disque qui reproduit non seulement le son, mais aussi l'image... sur votre propre téléviseur. Il est aussi facile à utiliser qu'un phonographe. Vous pouvez maintenant choisir parmi un nombre sans cesse croissant de vidéodisques: des films, des événements sportifs, des concerts, des émissions pour enfants, des émissions éducatives et plus, à des prix incroyablement bas. Joignez-vous aux milliers de gens qui possèdent déjà un lecteur vidéodisque de RCA... achetez le vôtre dès maintenant!

*Tous les titres ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement chez tous les marchands.

CHOIX DE PLUS DE 125 TITRES* À PARTIR D'AUSSI PEU QUE 22,95\$



Les prix sont à la discrétion du marchand; les prix actuels peuvent varier.



Voyez vite votre marchand participant RCA! Vidéodisque de RCA

Le degré de participation à cette promotion est laissé à la discrétion de chaque marchand participant.

DEPOSITAIRES

BUREAU & BUREAU 600 Galt ouest, Sherbrooke, J1H 1Y9. 569-9585	VIDEOTECH INC. 910 King ouest, Sherbrooke, J1H 1S2. 569-9963	G. DOYON TV SHERBROOKE INC. 1115 Conseil, Sherbrooke, J1G 1M4. 569-5746	J.H. MORIN & FILS LTEE 79 St-Georges, Windsor, J1S 2K5. 845-2724	VIDEOTECH INC. 466 Principale ouest, Magog, J1X 2A9. 843-6621	BRUNELLE ELECTRONIQUE 10, rue Main Coaticook, J1A 2P5. 849-3608	MEUBLES GEVRY 400 Main, Magog, J1X 2A9. 843-2560
		VIDEOTECH INC. 190 Lindsay, Drummondville, J2C 1N9. 478-4633	CENTRE DU MEUBLE R.G. LTEE 394, 21e Rue, Woodon, J0B 3J0. 877-2473			

La transcription du procès Belmoral sera scrutée à la loupe avant de faire appel

VAL-D'OR (PC) — Avant de décider s'il y a lieu d'interjeter appel, le ministère public "scrutera à la loupe" la transcription sténographique du procès Belmoral, a indiqué jeudi un porte-parole du ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Selon M. André Gagnon, aucune décision dans un sens ou dans l'autre n'a encore été prise à la suite du verdict d'acquiescement rendu mercredi après-midi par le jury, qui innocentait ainsi la société des Mines Belmoral de huit accusations d'homicide involontaire.

La compagnie avait été mise en accusation à la suite de la tragédie qui, le 20 mai 1980, a fait huit morts dans les galeries de la mine d'or Ferderber de Val-d'Or.

M. Gagnon a rappelé que dans le cas des procès devant jury, une permission de la Cour d'appel était nécessaire avant de pouvoir soumettre un dossier à ce tribunal.

De plus, la Couronne ne peut faire porter son appel que sur une question d'ordre juridique, les jurés restant les maîtres absolus des faits mis en preuve.

"De toute façon nous disposons de 30 jours pour prendre une décision dans un sens ou dans l'autre", a souligné le porte-parole.

A Val-d'Or mercredi, le procureur du ministère public Me Jean-Pierre Major avait par ailleurs affirmé: "Je pense que je pourrais soulever plusieurs points intéressants devant le tribunal d'appel".

Présidé par le juge Ivan Mignault, le procès a débuté le 16 septembre et nécessité plus de 70 jours d'audience.

La défense était représentée par l'avocat montréalais Marcel Cinq-Mars.

La Caisse de dépôt ne figurera pas dans la liste des initiés de Bell Canada

MONTREAL (PC) — La Caisse de dépôt et placement du Québec détient "une part importante" des actions de Bell Canada mais n'a pas franchi le cap des cinq pour cent, a révélé jeudi un dirigeant de la compagnie de téléphone.

La caisse dont est responsable le ministre des Finances ne figurera donc pas sur la liste des initiés que Bell Canada rendra publique le mois prochain. L'organisme d'Etat administre près de \$14 milliards que lui ont confié diverses caisses de retraite.

Selon un porte-parole de la caisse, celle-ci possède "environ trois pour cent" des titres de Bell, soit quelque cinq millions d'actions ordinaires. Jeudi à la Bourse de Montréal, le titre a fermé inchangé à \$17 7-8.

Par ailleurs, même si la Caisse de dépôt a déjà tenté dans le passé d'utiliser sa position d'actionnaire pour désigner des administrateurs de compagnie, a expliqué un analyste du marché immobilier, il est peu probable qu'elle cherche à entrer dans le cercle des 20 qui siègent au conseil d'administration de Bell Canada.

"Ils devraient tripler leur part, a affirmé M. Robert Hastings, de Richardson Securities of Canada. Mais ils ne vont pas acheter 7,5 pour cent de plus à court terme sans qu'on le remarque."

Bell Canada compte plus de 250.000 actionnaires et, même si la caisse d'Etat semble détenir un important paquet d'actions, sinon le plus gros, on estime que cette part n'est pas si importante.

La Caisse parle généralement peu de ses \$3.204 milliards placés dans des actions et débetures de société, le plus gros portefeuille de valeurs au Canada.

Dans son rapport de 1981 publié mercredi dernier, la Caisse révélait que son portefeuille comprenait au moins \$100 millions d'actions et débetures dans cinq compagnies prises séparément.

Deux de ses avoirs les plus importants étaient déjà connus: 42 pc d'intérêt dans Domtar et 30 pc dans Brascade Resources, laquelle détient 42 pc dans Noranda Mines. Les deux transactions avaient été conclues l'an dernier.

la tribune — vivre en 82

Quelque 45% des parents ont décidé du statut confessionnel de la polyvalente Le Triolet

SHERBROOKE — C'est quelque 45 pour cent des parents de la polyvalente Le Triolet qui auront décidé du statut confessionnel de l'école.

En effet, dans la consultation du comité d'école au sujet de la demande de reconnaissance du statut de l'école, seulement 46,42 % des parents ont répondu au comité d'école, c'est-à-dire 882 parents sur quelque 1.900.

De ce nombre, 807 se sont prononcés en faveur d'une demande de reconnaissance du statut confessionnel

catholique de l'école par le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation. Ce nombre représente quelque 91 pour cent des répondants.

D'autre part, 75 parents ont opté pour un statut non confessionnel.

La consultation a donc amené le comité de parents de la polyvalente à

demander au comité exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie d'acheminer au comité catholique une demande de reconnaissance du Triolet comme école catholique, demande que viennent d'endosser les commissaires de la CSRE.

Secteur professionnel

Invitée à commenter la situation, la

représentante des parents à la table des commissaires, Mme Céline Deneau-Bergeron, a expliqué que quelque 400 élèves du Triolet se trouvent dans les programmes professionnels,

ce qui représente près du quart de la clientèle de la polyvalente. "Ce sont des jeunes de 20 ans, parfois des jeunes travailleurs qui sont de retour à l'école et dont les parents ont donc

peu d'intérêt à se prononcer sur la question du statut de l'école, a commenté Mme Bergeron. C'est sans doute pourquoi la participation a été si faible lors de la consultation."

Le bonheur à la portée de tous par la pensée positive?

Lentement mais sûrement

Selon ce spécialiste de la médecine naturelle, tout être humain qui souhaite s'épanouir pleinement doit d'abord prendre conscience de ce qu'il est et de ce qu'il peut devenir. "Il doit identifier, en tout premier lieu, les im-



Martin Saumure

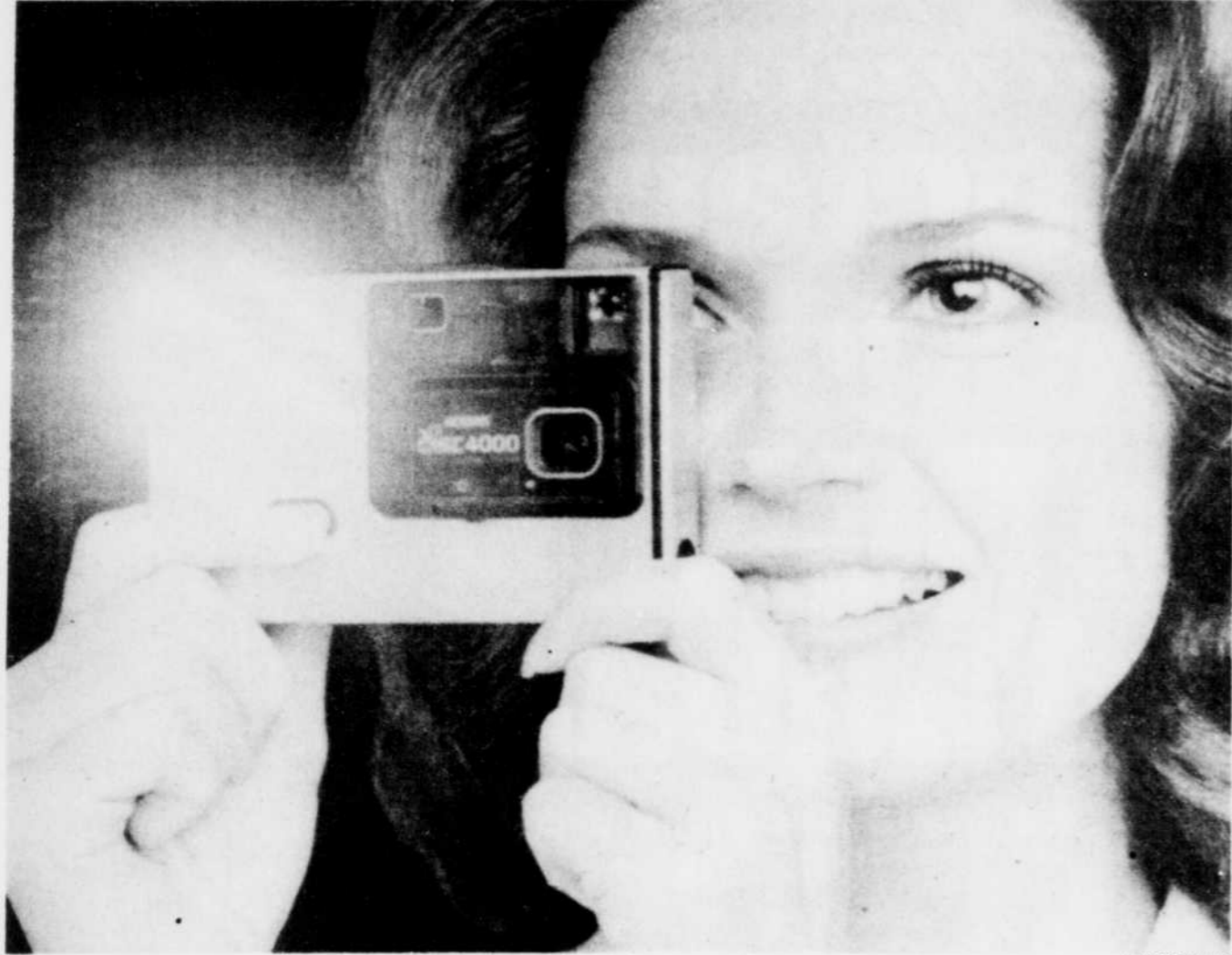
pressions et les expériences qui font obstacle à son épanouissement puis se convaincre que ces embûches peuvent être renversées. Il ne renversera les obstacles dressés sur la route qui mène à l'épanouissement par sa formation, son éducation et son milieu

qu'au prix d'une démarche qui l'amènera lentement mais sûrement à ne s'attarder qu'à des pensées moins déprimantes et à adopter de toutes nouvelles habitudes, autant dans ses paroles que dans ses gestes."

Et Martin Saumure d'évoquer l'artiste Michel Jasmin que nombre de médecins confinaient à un fauteuil roulant à la suite d'un accident mais qui, à force de volonté et d'efforts, est parvenu à marcher de nouveau et qui est hanté par un rêve: dévaler, comme autrefois, une pente enneigée sur ses skis.

Pour faire valoir son point de vue, il multiplie les conférences. A ses auditeurs, il parle d'abord de la puissance de l'esprit humain puis il les invite à poursuivre des buts bien précis et il leur suggère tout un éventail de moyens qui les aideront à atteindre ces buts. Il leur révèle ensuite comment ils peuvent susciter l'amour autour d'eux puis comment ils peuvent exercer une influence positive sur leur milieu. Il tente enfin de leur apprendre comment ils peuvent, même avec des moyens limités, jouir d'une honnête aisance.

Il affirme que, partout où il est passé, il a fait salle comble et il souhaite vivement que la réussite qui le suit depuis un an ne lui fasse pas faux bond à Sherbrooke où, à compter de mardi, pendant cinq mardis consécutifs, il révélera, à l'hôtel Le Baron, le secret de la santé, du bonheur, de l'amour et de l'abondance à ses auditeurs.



(Laserphoto AP)

Nouvelle caméra

La compagnie Kodak vient de lancer un nouvel appareil photographique à disque, où la pellicule moins de 200 grammes est remplacée par un disque miniature. L'appareil à

Le monde des Affaires sociales

par Lise Ouellette

Triste rappel

La célébration du centenaire de la découverte du bacille tuberculeux, par le chercheur allemand Robert Koch, le 24 mars, donne l'occasion de rappeler que la tuberculose fait encore des ravages dans le monde, principalement dans les pays en voie de développement.

L'Association pulmonaire du Québec signale qu'au Canada, en 1970, on enregistrait encore 5.000 cas. "Au rythme actuel de recul de la tuberculose, estime-t-elle, on peut prévoir qu'elle sera encore bien présente parmi nous d'ici le tournant du vingt-et-unième siècle. Elle ne disparaîtra vraiment que le jour où tous les Canadiens seront conscients de l'importance de la prévention".

En 1937, la terrible maladie faisait 2.762 victimes, au Québec seulement. Aujourd'hui, elle peut être traitée rapidement et efficacement.

Assemblée générale de l'ACCENTS

L'ACCENTS (Action communautaire du centre de Sherbrooke) tiendra son assemblée générale annuelle, le lundi 22 mars, à la salle Tournesol du CLSC "SOC", 189 rue Laurier.

Les membres pourront prendre connaissance des réalisations de l'organisme au cours de la dernière année et participer à la définition des objectifs futurs.

"Il serait important, dans ce contexte de coupures qui frappe particulièrement l'ACCENTS, qu'un grand nombre de citoyens soient présents afin de manifester leur appui à un organisme qui se veut près des gens", invoque la présidente Jeanne Valée, dans sa lettre de convocation.

Assemblée du Relais St-François

L'assemblée publique d'information du Relais St-François, aura lieu le mardi 23 mars. Cette activité est obligatoire pour les établissements publics du réseau des affaires sociales. Elle est commandé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Quelques institutions n'ont pas encore tenu cette séance annuelle et ils ont jusqu'à la fin de mars pour se conformer aux exigences de la loi.

ÉCOLE D'ARTS: PEINTURE, GRAPHISME, SCLPTURE
2.700 CHEMIN GODDARD, FLEURIMONT, J1H 5H3

la relève

SESSION PRINTEMPS
Cours de peinture à l'huile
28 mars au 7 juin
Tél.: 563-9625

Prix spéciaux 79855x

CANNAGE ET REPARATION DE CANNAGE

Estimation gratuite.

DANIELLE DUBUC
562-8250

79853x

Un gène responsable du cancer de la vessie?

HOUSTON (AP) — Deux chercheurs américains affirment qu'ils ont, de manière indépendante, trouvé un gène qui pourrait être responsable du cancer de la vessie.

Ce gène est apparemment un "gène normal qui ne tourne pas rond", selon l'expression des chercheurs, Michael Wiegler du laboratoire de Cold Spring Harbor dans l'Etat de New York, et Robert Weinberg du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

L'automne dernier ces chercheurs, en liaison avec ceux du Centre anti-cancer de Boston, avaient isolé un gène différent qui pourrait être responsable du cancer du poumon et du colon. Ils avaient trouvé ce gène dans des cellules cancéreuses humaines et montré que s'il était introduit dans des cellules de souris

saines, celles-ci se transformaient en cellules cancéreuses.

Le but, qui n'a pas encore été atteint, est de prouver que l'on peut aussi transformer des cellules humaines normales en cellules cancéreuses,

ce qui permettrait l'isolement de ces gènes, conduisant à un diagnostic précoce et à de nouveaux traitements. Toutefois, les recherches devraient encore prendre 10 ans au moins.

R.V. MAINTENANCE
NETTOYAGE A LA VAPEUR
TAPIS-DIVANS-AUTOS
ESTIMATION GRATUITE
Prop.: Hervé Bruneau
Tél. 846-4379

Mme Madeleine Houle
Coiffeuse compétente
désire avis sa clientèle que son salon de coiffure porte maintenant le nom de
Madeleine Houle Coiffure
et non "Inter Beauté"
1530, rue Garand, entrée sur Argyle
Tél.: 563-2566

1510/CJRS RADIO SHERBROOKE



Un petit coup de pouce
avec
Jean-Marc Donahue
à 7 h 55 et 16 h 25

Remplissez ce coupon pouvant vous mériter d'assister à une causerie de Jean-Marc Donahue, et postez-le à: C.P. 1510, Sherbrooke.

NOM

ADRESSE

TÉL.:

On repart ensemble

Campagne de financement 1982

DATE DES ASSEMBLÉES DE LANCEMENT EN ESTRIE

BROME-MISSISQUOI
Dimanche le 21 mars, à 20:00 heures
Cowansville: Auberge du Carrefour, 111 Place J. Jacques Bertrand, en présence du ministre Camille Laurin

FRONTENAC
Dimanche le 21 mars, à 19:00 heures
Thetford Mines: Club chasse et pêche, 800 St-Alphonse, en présence du député Gilles Grégoire.

JOHNSON
Vendredi le 19 mars, à 20:00 heures
Windsor: sous-sol de l'église St-Gabriel, 89, rue Principale sud, en présence du ministre Raynald Fréchette, du député Roger Paré et de la députée Carmen Juneau. Un goûter sera servi.

MEGANTIC-COMPTON:
Dimanche le 21 mars, de 10:00 à 12:00 (midi)
dèjeuner-causerie, Ste-Hélène: Salle de l'école en présence de la députée Carmen Juneau

ORFORD
Dimanche le 21 mars, à 14:00 heures
East Angus: Hôtel East Angus (et non 20h, comme indiqué 198, rue St-Jean, sur lettres aux membres) en présence du ministre Raynald Fréchette. Un goûter sera servi.

RICHMOND
Dimanche le 21 mars, à 19:30 heures
Lac-Mégantic: Motel Paolo, 3423 rue Laval, en présence du comité de campagne. Un goûter sera servi.

SAINT-FRANCOIS
Dimanche le 21 mars, de 9:30 à midi
dèjeuner-causerie à trois endroits:
Deauville: restaurant Beau-Site, 170 rue Dion, en présence du ministre Gerald Godin
Magog: Auberge Orford, 20, rue Merry sud, en présence du ministre Raynald Fréchette en début de rencontre,
Coaticook: Motel La Source, route 141, en présence du ministre Raynald Fréchette à la fin de la rencontre.

SHERBROOKE
Samedi le 20 mars, à 19:30 heures.
Asbestos: salle La Bénévole, coin des rues Gérard et Du Roy, en présence du ministre Pierre Marois. Musique et dégustation de vins et fromages.
Lundi le 22 mars, à 19:30 heures.
à l'école LeBer: Rencontre sociale et goûter à la cafétéria, 151ème Avenue sud, Sherbrooke, en présence du député Réal Racourc

Un goûter sera servi.

POUR INFORMATION: (819) 569-9077 (Marcelle Beaudoin)

Parti Québécois

la tribune — arts et divertissements

Trois représentations de Ballestrie: une troupe de danseurs presque entièrement renouvelée



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Karyn Wagner de Ballestrie: nous nous dirigeons de plus en plus vers le ballet-théâtre.

Par Pierrette Roy

SHERBROOKE — Avec une troupe de danseurs complètement renouvelée, si ce n'est de sa présidente-directrice, et une volonté plus grande que jamais d'offrir un spectacle le plus professionnel possible, la compagnie de danse Ballestrie offrira à compter de ce soir vendredi et jusqu'à dimanche soir inclusivement son spectacle de la saison.

Si cette compagnie sherbrookoise entre cette année dans sa cinquième année et a donc fait les preuves du sérieux de son travail, un concours de circonstances faisait en sorte qu'à l'été 1981, tous les membres devaient quitter la troupe, ou pour travailler à l'extérieur de la région ou pour poursuivre leurs études.

Recommencer à zéro

"C'est ainsi que la compagnie s'est retrouvée avec un seul membre, moi, explique Karyn Wagner, la présidente du Conseil d'administration et directrice de la troupe. Malgré cette situation difficile, nous ne pouvions pas nous résoudre à voir tous les efforts déployés depuis cinq ans réduits à zéro. Des auditions ont été organisées et des approches ont été faites auprès d'étudiants de l'école de danse de la compagnie pour susciter l'adhésion de nouveaux membres."

C'est ainsi que, quelques mois plus tard, la compagnie Ballestrie se retrouvait avec huit membres danseurs, meilleurs que jamais selon les commentaires de la directrice.

"Même si la compagnie s'est complètement renouvelée, explique-t-elle, les spectateurs retrouveront au cours de nos trois représentations le même esprit qu'ils ont pu trouver au cours des spectacles précédents. Mais même si nous sommes restés fidèles à ce que nous faisons avant, je crois que nous le faisons encore mieux qu'avant. Les nouveaux membres ne sont pas des professionnels mais ils sont encore plus passionnés de la danse et veulent beaucoup."

D'ailleurs, même si la compagnie de danse Ballestrie ne vise pas, dans un premier temps tout au moins, à devenir une compagnie professionnelle, elle aspire en tout cas et dans un avenir rapproché à s'inscrire comme une excellente troupe semi-professionnelle.

"La solution que nous pourrions envisager pour atteindre ce niveau pourrait être éventuellement un noyau de deux ou trois professeurs attirés autour duquel graviteraient d'autres danseurs qui s'ajouteraient et qui pourraient changer d'une année à l'autre, explique Mme Wagner. Une chose est cependant sûre: c'est que nous voulons continuer à donner aux meilleurs éléments de la danse dans la région des Cantons de l'Est l'opportunité de danser sur une scène avec une compagnie qui travaille d'une façon un peu professionnelle."

La Compagnie Ballestrie envisage aussi de

s'orienter de plus en plus vers le ballet-théâtre.

"Parce que cette option nous permet d'exploiter à travers la danse des aspects comme le mime, le théâtre, sans pour autant que l'on dépende d'une grosse technique, ajoute la directrice. Il permet d'exploiter plusieurs facettes du talent des danseurs. D'ailleurs, à mon sens, le ballet-théâtre constitue un excellent compromis pour le public estrien qui est très théâtral et qui aime les choses plus légères, pas trop difficiles à comprendre."

Ainsi, au programme des représentations qu'elle offrira à la petite salle du pavillon central de l'Université de Sherbrooke, la compagnie Ballestrie reprendra une de ses chorégraphies à succès, Cakewalk de Raymond Goulet, sur une musique de Hershey Kaye et Louis Moreau Gottschalk. Elle offrira aussi Corridor, une chorégraphie de Ghyslaine Phaneuf sur une musique de Gaston Brisson et Les sorciers de Ghyslaine Phaneuf, sur des musiques de Eagles et Bach; également, Le Temps d'une folie ou le plaisir dansant de Catherine Vanasse sur une musique de Convivence et enfin, Ombre de la jeunesse de Diane Tear sur une musique de Bela Bartok.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Quelques membres de la troupe exécutant la chorégraphie "Cakewalk" de Raymond Goulet.

Menu artistique

Ce soir, à 19 h 30 et 21 h 30, Cinéma présente à la salle Maurice-O'Bready le dessin animé de Picha Le chaînon manquant qui raconte l'évolution de l'humanité à partir du mercredi 25 février 196302 avant Jésus-Christ.

Ce soir, à 20 h 30, à la salle du Pigeonnier (138 Wellington nord), la troupe de théâtre sherbrookoise le Sang Neuf présente sa création Qui sort du moule dérange la foule, une pièce sur la violence à l'école.

Ce soir et demain soir, à 20 h 30, à la salle Alfred-DesRochers du pavillon 3 du Cégep de Sherbrooke, les productions Cégep Chaud présentent la récente production de la troupe La Bebelles Sors pas tard pis rentre de bonne heure.

Ce soir (de même que samedi et dimanche soir), à 20 h 30, à la petite salle du pavillon central de l'Université de Sherbrooke, la compagnie sherbrookoise de danse Ballestrie présente un spectacle de danse moderne et de ballet jazz.

Ce soir, à 21 heures, à la boîte à chansons Wabanki (située sous l'Auberge de jeunesse du Pin solitaire, 164 Boul. Queen nord), spectacle

de chansons offert par André Simoneau et ses amis.

Ce soir et demain soir (et tous les vendredis et samedis jusqu'au 3 avril), à 21 heures, au bar-théâtre de la Dame de Coeur à Upton, spectacle intitulé Les déshérités de l'amour, un recueil musical et poétique offrant une série de portraits et de témoignages sur le droit d'aimer et d'être aimé. Le tout, présenté avec des effets visuels spectaculaires nous promet-on.

Ce soir, à 21 heures, au Canal 11, les étudiants de l'option Art et communication de l'école Montcalm en collaboration avec Cablevision nationale présentent dans le cadre de la série "Les arts visuels en Estrie" une émission consacrée au photographe Alain Coulombe.

NUE-RAMA DISCO-BAR LES 3 XX XX X

5^e ANNIVERSAIRE

EXCEPTIONNELLEMENT DIMANCHE

en après-midi et soirée

21 MARS

à compter de **15 h**

Entrée libre.

126, Wellington sud, Sherbrooke

CINEMA * CINEMA * CINEMA * CINEMA * CINEMA

PLACE D'ART ESTRIE INC. 53, WELLINGTON N., SHERBROOKE

INFORMATIONS: 566-8114

MATINEE POUR ENFANTS

SAMEDI 20 MARS A 2 h P.M. ADMISSION GENERALE \$1.50

POUR TOUS Ils viennent de la Galaxie pour détruire la Terre. Seuls deux hommes peuvent les arrêter!

LA CONQUETE DE LA TERRE

UN FILM UNIVERSAL

FILMS A VENIR

SAMEDI 27 mars: "Attention on va s'fâcher" comédie burlesque avec Terence Hill et Bud Spencer

SAMEDI 3 avril: "Les aventures de Fifi Brindacier"

Présentés par les Chevaliers de l'entraide inc. Magog. Nous oeuvrons auprès des gens du 3ième âge, des handicapés et des démunis de la région 5. 79185

SPECIAL DE MARS

Cuisses de grenouille à volonté \$9.95

PERMIS COMPLET POUR INFORMATIONS: 864-4050

Beau-site STEAK HOUSE

DEAUVILLE sur-la-lac

CINEMA * CINEMA * CINEMA * CINEMA * CINEMA

PLACE D'ART ESTRIE INC. 53, Wellington nord - Sherbrooke

Informations 566-8114

Un film qui vous fera palpiter, chanter, applaudir même.

IL EST DEvenu le numéro un de la chanson en Amérique... mais il a détruit les rêves et les ambitions de son père.

L'histoire d'un homme déchiré entre sa famille et une femme qui croit en son talent.

NEIL DIAMOND LAURENCE OLIVIER

LUCIE ARNAZ CATLIN ADAMS

LE CHANTEUR DE JAZZ

2^e FILM: Christopher Reeves et Jane Seymour dans: "QUELQUE PART DANS LE TEMPS"

"QUELQUE PART DANS LE TEMPS" 7 h 30. "CHANTEUR DE JAZZ" 9 h 25

Merci pour 30 belles années?

Chez St-Hubert, c'est tout un anniversaire!

St-Hubert a 30 ans. Déjà! Trente années qui ont vu le nom St-Hubert s'implanter partout, grâce à vous. Pour vous remercier de toutes ces belles années, St-Hubert vous offre la chance de venir célébrer l'événement à sa rôtisserie de Fort Lauderdale.

Jusqu'au 21 mars, participez à notre concours "trente fois merci". Vous pourriez gagner l'un des 57 repas pour deux personnes (un prix par rôtisserie) à la salle à manger St-Hubert de Fort Lauderdale, avec séjour d'une semaine sous le soleil de la Floride, incluant le transport par vol Nolisoleil d'Air Canada**, les transferts et l'hébergement à l'hôtel Galt Ocean Mile!

Bonne chance!

*Vous pouvez obtenir des coupons de participation dans toutes les rôtisseries St-Hubert participantes du Québec (salle à manger, comptoir, service à l'auto et livraison)

**Les vols Nolisoleil d'Air Canada sont exploités par Touram Inc.

en collaboration avec

CHLT 963 RADIO AIR CANADA * TOURAM

la tribune

Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés - Canada 1982 - LES RÔTISSERIES ST-HUBERT L.T.E.E. Laval, P.Q. Canada

PATRONNE CHLT TV LUNDI AU VENDREDI 18 h 00

Le Monde

Chronique culturelle

par Marc Morin
de la Presse Canadienne

Figaro au Trident

QUEBEC (PC) — Le Théâtre du Trident présente "Le Mariage de Figaro", de Beaumarchais, à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre jusqu'au 17 avril. La mise en scène est signée Olivier Reichenbach.

Arts et traditions populaire

QUEBEC (PC) — "Ethnologie de l'Amérique française": c'est le titre d'une nouvelle collection des Presses de l'université Laval consacrée à l'étude des arts et des traditions populaires.

Dirigée par Jean-Claude Dupont et issue d'un programme majeur de recherche au Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires de l'université Laval (CE-LAT), sous l'égide du ministère de l'Éducation, cette collection réunira en une trentaine de volumes les travaux de trois équipes de chercheurs en ethnologie.

Les trois premiers ouvrages, qui viennent de paraître, sont: "Les métiers du cuir", sous la direction de Jean-Claude Dupont et Jacques Mathieu (448 pages); "Survivances médiévales dans la chanson folklorique. Poétique de la chanson en laisse", par Conrad Laforte (310 pages); et "Les petites images dévotives, leur utilisation traditionnelle au Québec", par Pierre Lessard (184 pages).

Parmi les autres ouvrages à paraître, il sera question de costume et lingerie, de légendes, de danses, des métiers du bois, etc.

Exposition Rober Racine

MONTREAL (PC) — Le jeune artiste montréalais Rober Racine expose ses oeuvres au Musée des beaux-arts de Montréal jusqu'au 18 avril.

Né en 1956, Racine exécutait dès l'âge de 17 ans des compositions pour piano et donnait plusieurs récitals de ses oeuvres. Ses recherches multidisciplinaires portent sur la musique, la littérature, les performances et les compositions graphiques et tridimensionnelles. Il a déjà exposé au Musée d'art contemporain de Montréal, à la Galerie nationale du Canada et à l'"Experimentation Center" de New York, notamment.

Tétrault à New York

NEW YORK (PC) — La Délégation générale du Québec à New York a inauguré sa galerie le 4 mars avec une exposition des oeuvres de Pierre-Léon Tétrault. L'exposition, sous le thème de "la Shakti", se poursuivra jusqu'au 26 mars.

Né à Granby, Tétrault compte déjà à son actif plusieurs expositions, tant en solo qu'en groupe, dans plus de 40 manifestations au Québec, en Europe et au Japon. En 1977, il remporte le premier prix du Concours de gravure au Québec et reçoit également le grand prix de la cinquième exposition canadienne de la gravure.

Une version soviétique de Reds tournée par Bondarchuk à Mexico et Leningrad

La version soviétique du film "Reds" est presque terminée et fera sans doute son apparition sur les écrans vers la fin de l'année.

C'est un film en deux parties du metteur en scène Sergei Bondarchuk qui a déjà remporté un Oscar comme acteur, et dont on connaît les précédents films "La guerre et la paix" et "Waterloo". Il s'agit en réalité d'une co-production soviétique et mexicaine avec la participation de cinéastes italiens.

Comme dans "Reds", le héros du film est un journaliste américain, John Reed, auteur d'un ouvrage sur la révolution mexicaine de 1910-17 et d'un autre sur la révolution socialiste d'octobre 1917, en Russie. ("Dix jours qui ont changé le monde").

Selon Sergei Bondarchuk il a fallu sept ans d'efforts et de négociations pour pouvoir tourner "Les cloches rouges". "Au début, raconte-t-il, nous avions en tête une production soviéto-américaine et j'avais offert le rôle principal à l'acteur Warren Beatty. Ce projet n'eut pas de suite. Je sais que Beatty a déjà tourné sa version du même scénario dans le film "Reds". Cela me gêne-t-il en quelque manière? Pas du tout. Il ne s'agit pas de rivaliser avec quiconque et mon film est d'une conception très différente."

En un sens, Bondarchuk doit faire face à

une tâche beaucoup plus délicate que celle de Beatty car son film est destiné au public soviétique, lequel est beaucoup mieux renseigné sur la vie du journaliste américain que ses propres compatriotes. Après tout, à sa mort, qui survint cinq jours avant son 33e anniversaire, c'est à Moscou, près du Kremlin, qu'il fut enterré avec les honneurs militaires. Son livre "Dix jours qui ont changé le monde" fut publié en plusieurs langues et réédité à maintes reprises en Union soviétique. Dans un des plus grands théâtres de Moscou, le Taganka, une pièce tirée de cet ouvrage tient l'affiche depuis 15 ans. C'est un spectacle populaire avec pantomimes, numéros de cirque, vaudeville et fusillades.

Bondarchuk pense que "Les cloches rouges" aura beaucoup de succès auprès du public. "Ce film m'a donné la possibilité de présenter un panorama aussi vaste que possible, sans cesser de refléter le point de vue d'un seul homme, de graves bouleversements politiques et sociaux, et de produire en même temps un documentaire fidèle sur une période fascinante de l'histoire."

"La vie de Reed fournit également matière à un riche développement dramatique. Il fut l'un des journalistes les mieux payés d'Amérique; diplômé de Harvard, et l'enfant chéri de la bohème new yorkaise, tous les espoirs lui étaient permis. Il n'hésita pas à renoncer aux avantages de sa vie antérieure le jour où il s'engagea comme témoin et militant dans l'action révolutionnaire. Il fut profondément marqué par sa rencontre avec Lénine et le film nous fera assister à leur entrevue. Pour faire de son film un documentaire sérieux, et assurer la vérité historique des événements qu'il décrit, Bondarchuk l'a tourné dans les endroits même que John Reed a mentionnés. C'est pourquoi il a tourné la première partie du film au Mexique sous le soleil torride du pittoresque Etat de Tlaxcala. Pour mieux recréer l'atmosphère et le cadre des événements d'octobre 1917, il a rassemblé 10,000 figurants pour reconstituer l'attaque du Palais d'hiver dans une scène grandiose qui évoque une séquence similaire du grand classique cinématographique "Octobre" de Sergei Eisenstein. Pendant cinq jours, cinq caméras, dont l'une manoeuvrée par hélicoptère, ont filmé ce qui fut l'événement capital de la révolution d'octo-

bre, en 1917, l'attaque du Palais d'hiver où s'était retranché le Gouvernement provisoire. Ce même palais devenu depuis l'un des plus grands musées du monde, l'Hermitage.

Outre le Palais d'hiver, on compte 80 lieux de tournage à Leningrad seulement, ville où John Reed a passé beaucoup de temps pendant la révolution.

Si l'offre du rôle principal à l'acteur Franco Nero en a étonné quelques uns, au comédien lui-même, elle a paru très naturelle et dans l'ordre des choses: "J'ai déjà tourné dans 70 films," a-t-il déclaré. Age de 40 ans, il a fait partie de la distribution du célèbre film biblique de John Huston, du film "Camelot" de Joshua Logan et de plusieurs autres oeuvres cinématographiques de grands cinéastes européens. "J'ai tenu des rôles de

personnages de plusieurs nationalités. Pourquoi pas celui d'un Américain?"

"Bondarchuk est un vieil ami et j'ai accepté son offre sans hésiter. John Reed est un personnage tout d'une pièce, très cultivé, brave, aventureux. Ce sont les qualités qui me plaisent le plus chez-lui."

Pour jouer l'épouse de John Reed, Louise Bryant, le choix du metteur en scène s'est porté sur l'actrice américaine Sydne Rome. Bondarchuk s'en explique en ces termes: "Elle a du charme, de la verve, de l'adresse; elle est vive et débrouillarde et elle est à son mieux dans les dialogues."

Sydne Rome, qui jouait pour la première fois le rôle d'un personnage historique, a trouvé à la fois facile et difficile de l'interpréter.



"Qui sort du moule, dérange la foule"
 (sur les violences à l'école)
 du
Théâtre du Sang Neuf
 Le 19 mars à 20:30
A la salle Le Pigeonnier
 138 Wellington nord
 Billet: \$3.50

SPECIAL de MARS
 LUNDI AU SAMEDI de 5pm à 9pm
 (AVEC SOUPE + BREUVAGE)
 ou MENU:
 - **TOURTIÈRE de BISON \$6.95**
 sauce grand veneur
 - **ENFILADE de FRUITS de MER \$8.95**
 + que jamais Excellence qualité à beaucoup cher!
LA BOUSTIFAILLE
 455 KING ST.

GROUPE HAZARD
 5 musiciens
 CLEMENT LEPINE
 chef d'orchestre
 tous les vendredis et samedis soir.
 PROGRAMME D'AMATEURS
 TOUS LES VENDREDIS SOIR
 10h. P.M. GRANDE FINALE CE SOIR
CLUB SPORTIF DE SHERBROOKE
 2426 King ouest — 569-5445

CETTE SEMAINE, DANS la tribune
Perspectives LE MAGAZINE
 Semaine du 20 mars 1982 / Vol. 24 No 12
MARCEL RIENDEAU: QUAND ÇA TOURNE ROND
 LA MODE-PRINTEMPS: LES TAILLEURS
 LA PHOTO-POSTER: MARIO MAROIS
 BIEN MANGER SUR MESURE
 MARCEL RIENDEAU
 P.D.G. de la société sherbrookeuse Trans Audio, et père du Tourne-disque "ORACLE"

1er film: "LES BAS DE SOIE NOIRE"
L'Hubriert, CASIMIR SÉDUCTEUR
 PLUS
 UNE HISTOIRE DE SAISIES PASSIONNANTES SUR DES FILLES EN DE
Cinéma CAPRI HORAIRE: 6.45 - 8.00 - 9.05
 63 rue KING ouest 566-0330

Soudainement une sorcière malcommode intervient Marie dans le corps de Jean-Pierre et Jean-Pierre dans le corps de Marie...
RENDEZ-MOI MA PEAU...
 UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR PATRICK SCHULMANN
 AVEC ERIK COLIN - BEE MICHELIN - MARIO D'ALBA - ALAIN FLICK - CHANTAL NEUWIRTH - AVEC LA PARTICIPATION DE JEAN-LUC BIDEAU
 20 FILM **LES 13 MARCHES DE L'ANGOISSE** CARRIE- SNODGRASS
 HORAIRE: 13 marches: 7.30 Rendez-moi: 9.10
cinéma de paris
 372 rue King, SHERBROOKE 569-2626

CHAMION MANQUANT
 UN FILM DE Picha
 18-19 mars - 19 h 30 et 21 h 30
CINÉMAFEUS

BAL DES QUETEUX (MIXTE)
 SAMEDI, 27 MARS 82 — 20 h
 PRIX POUR LES MEILLEURS COSTUMES
 1er PRIX: \$50.00 — 2e PRIX: \$25.00
 3e PRIX: \$10.00
 1 bouteille de champagne à toutes les heures.
ORCHESTRE LE HAZARD
CLUB SPORTIF DE SHERBROOKE
 2426, King ouest
 569-5445

JACK NICHOLSON JESSICA LANGE
 DR. JARVIS FOR MILLON
Le Facteur Sonne Toujours Deux Fois
 ver. fran. de "THE POSTMAN ALWAYS RINGS TWICE"
 JACK NICHOLSON JESSICA LANGE
 LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS
 JAMES M. CAGNEY MICHAEL O'KEEFE
 GEORGE JENKINS "TODD" ANDREW BRALASSBERG
 "GIGOLO AMÉRICAIN" avec Richard Gere
 Gigolo: 7 h 00
 Facteur: 9 h 10
CINÉMA 1

CINEMAS CARREFOUR DE L'ESTRIE
 Boul. Portland Sherbrooke 565-0366
 In the Supreme Court, there are only eight of them against all of her.
FIRST MONDAY IN OCTOBER
 Paramount Pictures Presents A PAUL HELLER Production A RONALD NEAME Film
 WALTER MATHAU JILL CLAYBURGH
 "FIRST MONDAY IN OCTOBER"
 2ième film "The Fan" "This is the story of a great star and a fan who went too far."
 Monday: 8 h 55 Fan: 7 h 15
CINÉMA 2

Trop tard pour hurler...
LE SILENCE QUI TUE
 Plus "L'Agence de la peur"
 Silence: 6 h 40, 9 h 50
 Agente: 8 h 15
CINÉMA 3